

la Drôme Provençale

Cercle Généalogique



La Lettre

DANS CE NUMERO :

Les Journées Régionales 2012 à Montélimar

La descendance de Guillaume Peyrol de Savasse

Portraits de personnages d'exception

Cours de paléographie : Actes notariés

Relevés d'actes divers



N° 72 – 4^{ème} trimestre 2012

Sommaire

- 1 Mot de la Présidente
- 2 Présentation du Cercle
- 4 Présentation du CGMP
- 6 Vie du Cercle
- 7 JR2012 à Montélimar
- 9 Nouveautés de la bibliothèque
Nos ancêtres ne manquaient pas d'à-propos
- 10 Paléographie : Actes notariés
- 13 La descendance PEYROL de Savasse
- 16 Drômois dans le Gers
- 17 Acte d'opposition
- 19 Portraits de personnages d'exception
- 24 Communiqué des AD26
- 25 La peste à Citelles
- 29 Mariage de Drômois à Roaix
- 30 Conférence de J. Claude Lizeray
- 31 Actes de migrants drômois
- 35 Flashs de la Fédération Française de Généalogie
- 37 La Boutique du CGDP
- 38 Questions / Réponses

LES TEXTES PUBLIES N'ENGAGENT
QUE LA RESPONSABILITE

Date limite pour envoyer vos articles, questions et réponses pour le prochain numéro :

25 février 2013

Mot de la Présidente



Et voilà nos belles **Journées Régionales** terminées !

Nous avons accueilli 1.000 personnes environ ; une bien belle manifestation régionale et des compliments de la part des visiteurs, professionnels et associations. Cela nous fait beaucoup de bien au moral après tout ce temps passé à la préparation.

Un tout petit pourcentage d'éternels insatisfaits, mais c'est le prix à payer pour tout organisateur !

Nous éditerons sous peu le compte-rendu intégral de ces journées qui comprendra les photos, les conférences, les discours, les récompenses, la liste des stands, etc.

Les annales seront téléchargeables sur notre site et consultables au local et dans toutes les associations du CGMP.

Je tiens à remercier encore une fois toute l'équipe qui m'a aidée à la préparation et au déroulement de ce forum.

La fin de l'année arrive à grand pas ; elle nous a apporté ses parts de joies et de peines.

J'espère que l'année 2013 sera une bonne année pour vous tous et je vous souhaite bien sincèrement de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Cordialement

Nadyne CHABANNE-EYRAUD

ARTICLES :

Sandy ANDRIANT
Henri BERTRAND
Rolland BROLLES
Nadyne CHABANNE-EYRAUD
Marie-Claire DEBOUVERIE
Claude FERRADOU
Raymond FESCHET
Guillaume MARCEL
Nadine MARCEL
Jean-Paul METAILLER
Mauricette PEYRARD

PHOTOGRAPHIES :

Liliane SAUVAN-MAGNET
Mauricette PEYRARD
Marylène MARCEL-PONTHIER
Nadyne CHABANNE-EYRAUD
Marie-Claire DEBOUVERIE

CONSIGNES

Pour transmettre vos articles à insérer dans *La Lettre* :

- Envoyer vos articles avant la date limite par courrier (au CGDP) ou par mail : ymcdebouverie@hotmail.com
- Ne pas utiliser une mise en forme particulière pour les articles saisis sur traitement de texte (éviter les colonnes, les retraits...)
- Joindre les illustrations dans des fichiers séparés (dessins, photographies...) en format : PDF, JPEG, TIF...
- Joindre l'article tel que vous souhaiteriez le présenter.

Merci à l'avance !

Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

Présentation du Cercle

Notre vocation

Réunir, principalement dans le cadre de la Drôme Provençale, les généalogistes amateurs afin de les aider dans leurs recherches et de mettre à leur disposition, de façon centralisée, des documents aisément consultables.

Nos services

Recherche de patronyme :

2 € la recherche par patronyme et par canton + 0,20 € par page éditée + frais d'envoi

Mise à disposition des CD-Rom :

14 € franco de port pour les adhérents
20,10 € franco de port pour les non adhérents

Nos travaux

Relevés systématiques des registres paroissiaux catholiques et protestants, et des tables décennales

Relevés des registres de notaires

Informatisation de tous nos relevés afin d'obtenir une restitution imprimée selon l'ordre chronologique ou alphabétique

Recherche de patronymes par canton à partir de l'informatisation des relevés

Numérisation des microfilms des registres paroissiaux, puis **gravure sur CD-Rom**

Nos activités

Consultation de nos relevés (manuscrits ou informatisés) lors de nos permanences et de nos journées des adhérents

Consultation de notre bibliothèque lors de nos permanences

Réponses aux correspondances, démarches diverses

Initiation à la généalogie et à la paléographie, conférences, conseils, documentation

Exposition annuelle à Montélimar et quelquefois dans des villages de la Drôme Provençale pour se faire connaître du public et des scolaires

Deux journées d'adhérents par an pour se découvrir sans cesse de nouveaux « cousins »

Participation aux Congrès ou manifestations organisés par les sociétés généalogiques

Participation au Forum des Associations de Montélimar (tous les 2 ans)

Edition d'une revue « La Lettre du Cercle » trimestrielle assurant la liaison entre les adhérents

Echange de revues avec d'autres cercles généalogiques

Un site Internet :
www.gena26provence.com

Un Forum pour les adhérents :
gena26provence@yahoogroupes.fr



Entrée St Martin



Vue générale St Martin



Journée des adhérents



Salle de permanence

Permanences

Tous les mardis de 14 à 17 heures.
Permanences 2013 du samedi au Cercle :
 de 10 à 17 heures :

Les 5 janvier, 2 février, 2 mars, 6 avril,
 4 mai, 8 juin, 7 septembre, 5 octobre,
 7 décembre 2013

ATTENTION : Le samedi, les portes de la
 Maison des Services Publics sont fermées
 entre 12 h et 14 h.

Appelez au 04 75 51 22 03 si vous
 trouvez les portes fermées.

Adresse

Siège de l'association (adresse postale) :
 CGDP – Maison des services publics –
 1 avenue St Martin – 26200 Montélimar
 3^{ème} étage Nord

*Pour tout courrier postal,
 penser à joindre une enveloppe timbrée
 pour recevoir une réponse*

Contacts

Site Internet

<http://www.genea26provence.com>

Forum

genea26provence@yahoogroupes.fr

Adresse électronique

cgdp@wanadoo.fr

Téléphone

Permanences du mardi : 04 75 51 22 03

Nadine CHABANNE-EYRAUD

06 75 24 83 95

nadyne.eyraud@orange.fr

Jean-Pierre SAUVAN-MAGNET

04 75 62 68 20

jean-pierre@sauvan-magnet.net

Cotisations

Cotisation pour l'année civile : 26 €

Dans ce montant sont comprises :

La Lettre du Cercle et les cotisations
 au C.G.M.P. et à la F.F.G.

Affiliation

Le Cercle est affilié au Centre
 Généalogique du Midi Provence.

Le C.G.M.P. est membre de la Fédération
 Française de Généalogie (FFG)

Conseil d'administration

LE BUREAU

Présidente

Nadyne CHABANNE-EYRAUD

Vice-président

Guy VENTURINI

Secrétaires

Marie-Thérèse LAUZIER

Monique REYNIER

Trésorière

Françoise VERNEDE

Trésorier adjoint

Raymond FESCHET

ADMINISTRATEURS

Sandy ANDRIANT

Paulette BOISSON

André BOUSQUET

Marie-Claire DEBOUVERIE

Yves DEBOUVERIE

Pierre GOUDON

Alice LEMAIRE

Marylène MARCEL-PONTHIER

Colette MESNY

Odile MOUSSET

Mauricette PEYRARD

Jean-Pierre SAUVAN-MAGNET

Marie-Lou SIMIAND

Membre d'honneur

Odette BLANC

Rédacteurs en chef

Yves et Marie-Claire DEBOUVERIE

Centre Généalogique du Midi Provence

04

Cercle Généalogique des Alpes de Haute-Provence

Manosque

Maison des Associations
209, boulevard du Temps Perdu
04100 MANOSQUE
jean-paul.berbeyer@wanadoo.fr
tous les samedis du mois de 14h à 18h

05

Association Généalogique des Hautes-Alpes

Gap

19, rue de France
05000 GAP
postmaster@agha.fr site : <http://www.agha.fr>
les vendredis de 14h30 à 18h30

06

CEGAMA

Maison des Associations
06330 ROQUEFORT LES PINS
contact@cegama.org site : <http://www.cegama.org>

13

Association Généalogique des Bouches du Rhône

Marseille – Siège social

Archives communales
10, rue Clovis Hugues
BP 800 22
13243 MARSEILLE Cedex 01
agbdr@wanadoo.fr site : <http://www.ag13.org>

Permanences :
19, rue Abbé de l'Épée - MARSEILLE
les lundis de 14h30 à 18h

Aix en Provence

Le Ligoures
place Romée de Villeneuve
les vendredis de 14h à 20h

Aubagne

rue Jeu de Ballon
2^{ème} et 4^{ème} vendredis du mois de 17h à 19h

Châteauneuf les Martigues

place Bellot
2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois de 18h à 19h30

La Ciotat

Archives communales Mairie
1^{er} et 2^{ème} mercredis du mois de 14h à 17h30

Port de Bouc

Centre Elsa Triolet
tous les jeudis de 18h à 19h30 et le 1^{er} samedi du mois de
13h30 à 18h30

Saint Chaumes

rue Salesses (ancien collège)
le 3^{ème} vendredi du mois

Salon de Provence

Maison de la vie associative
rue André-Marie Ampère (parking de l'IUT)
le 2^{ème} jeudi de chaque mois de 14h30 à 18h00
(avec cours de paléographie)

Venelles

MJC – Hôtel de Ville
le 3^{ème} samedi du mois de 14h à 19h

83

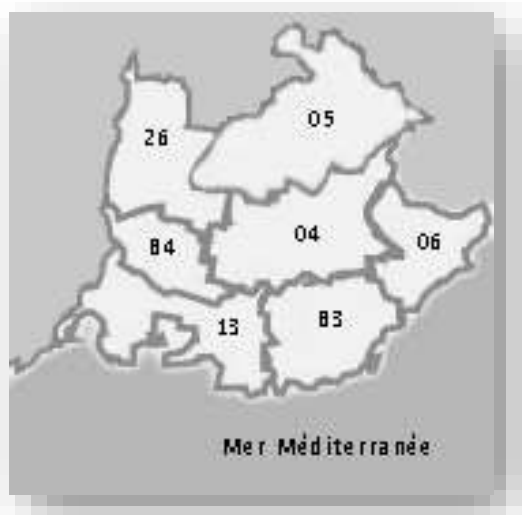
Cercle Généalogique 83

Villa les Myrtes
298 Av. du Parc des Myrtes
83700 SAINT RAPHAEL
cgenea83@free.fr site : <http://cgenea83.free.fr>
les 2^{ème} jeudi et 4^{ème} samedi de 14h30 à 17h30

84

Cercle Généalogique de Vaucluse

Ecole Sixte-Isnard
31 ter, avenue de la Trillade
84000 AVIGNON
courriel.cgvacluse@gmail.com
tous les mercredis (sauf jours fériés) de 13h30 à 18h et
dernier samedi du mois 14h à 18h



Vie du Cercle

Manifestations du 3^{ème} trimestre où le CGDP a été représenté :

- 29 et 30 septembre : *gene@2012* à Paris, organisé par la FFG

La manifestation dans la cour de l'Hôtel Soubise à Paris a accueilli 6375 visiteurs en deux jours, soit 53% d'augmentation par rapport à 2010. Le CGDP était représenté par 6 de ses membres. Il faisait beau et chaud. Notre stand était du côté ensoleillé ! Les parapluies étaient bien utiles... pour protéger les écrans des ordinateurs du CGDP et de nos voisins immédiats, le Cercle Généalogique de Vaucluse. Jean-Louis s'en est sorti avec quelques courbatures ! L'ensemble de l'équipe a pu aider un certain nombre de personnes et visiter les Fonds des Archives Nationales.



- 29 et 30 septembre : 3^{ème} forum de généalogie à Brive la Gaillarde



Il a fallu voyager léger pour nous transporter dans la Corrèze (500 km) et participer au forum de généalogie organisé par nos amis du centre de la France. Quatre adhérents du CGDP ont donc représenté le cercle avec quelques-uns de nos fascicules et notre ordinateur pour la recherche de patronyme. Un très bel accueil et toujours le plaisir de retrouver les autres associations et un public intéressé par la recherche de ses ancêtres voyageurs. Une agréable visite guidée nocturne de Brive la Gaillarde qui nous a amenés dans les ruelles historiques et pittoresques de cette charmante cité.



3 représentantes du CGDP avec Claude JAILLARD,
président de Généalogie en Corrèze

EXPOSITION 2013 A MONTEILIMAR

Le sujet « Les enfants des hospices et les nourrices » sera le thème de l'exposition de novembre 2013. Si vous avez un peu de temps libre ou des idées ou des documents, n'hésitez pas à vous joindre à l'équipe qui pilotera le projet.

Contact :

téléphone de la permanence du mardi : 04 75 51 22 03

Nadine CHABANNE-EYRAUD : 06 75 24 83 95

cgdp@wanadoo.fr

ASSEMBLEE GENERALE DU CGDP :

Le 16 février 2013 à 15 heures

1 av. St Martin Montélimar

COURS DE GENEALOGIE 2013

Les cours d'initiation à la généalogie auront lieu
du 15 janvier au 5 février inclus.

Le cours de paléographie du 5 février
sera reporté au 12 février.

JOURNEES DES ADHERENTS

Les prochaines journées auront lieu :
à Puy St Martin le dimanche 14 avril 2013,
à Montélimar (Espace St Martin)
le dimanche 17 novembre 2013

Les Journées Régionales des 17 et 18 novembre 2012



Cette manifestation du Centre Généalogique de Midi-Provence (CGMP) a été confiée au CGDP et organisée par Nadyne Chabanne-Eyraud, présidente du CGDP, aidée des membres du cercle et de ceux des cercles de l'Ardèche (SAGA), de Valence (EGDA) et de la Drôme des Collines (CGDC).

De nombreux visiteurs se sont pressés devant les stands des 47 exposants : les cercles généalogiques adhérents au Centre Généalogique de Midi Provence (CGMP) et les cercles généalogiques de Rhône-Alpes, des associations nationales de généalogie, des professionnels (imprimeurs, éditeurs de

logiciels, d'arbres et de livres, etc.), les Archives diocésaines, des écrivains, des associations locales du Patrimoine, etc.



Les expositions ont attiré et retenu l'attention de la plupart des visiteurs. Elles concernaient « L'insurrection de 1851 dans la Drôme » réalisées par les Archives départementales de la Drôme, le Cercle Généalogique de la Drôme (CGDP), l'association Le Portalac de Sauzet, l'association Archives et Patrimoine de Puy Saint Martin.



Toutes les conférences ont été très suivies :

- M. Jean-Noël Couriol a présenté une étude des Mariannes présentes dans les mairies de la Drôme ainsi que celles plus rares installées dans l'espace public.
- M. Christophe Banache a présenté les Estimes de 1464 et les innombrables informations qu'elles contiennent et qui peuvent être une source très intéressante pour les généalogistes.
- M. Hubert Gerardin a présenté la route des Verriers du XV^e au XVIII^e siècle.
- Mme Marylène Marcel-Ponthier a présenté la vie d'un enfant du pays, Emile Loubet, devenu Président de la République, mais aussi père et grand-père.
- M. Georges Weiss a présenté deux mille ans de présence militaire à Montélimar.



Jean-Noël COURIOL



Christophe BANACHE



Hubert GERARDIN



Marylène MARCEL-PONTHIER



Georges WEISS

Le spectacle « La République ou la mort », concernant l'insurrection de 1851 dans la Drôme, qui a clos ces deux jours a été joué avec beaucoup d'humour et d'émotion par la « VALENTINE COMPAGNIE ». Plus de 125 spectateurs y ont assisté. Le spectacle était ponctué de chants républicains de l'époque, de lectures de documents d'archives. L'ensemble était très vivant et remarquablement servi par les acteurs et la mise en scène.

Valentine
Compagnie
théâtre et musique



L'inauguration a eu lieu le samedi en présence d'Anne-Marie Reme-Pic, *vice présidente du Conseil général de la Drôme et conseillère municipale de Montélimar*, André Orset-Buisson, *adjoint au maire de Montélimar*, Catherine COUTARD *conseillère municipale*, Michel Sementery, *président de la FFG*, Eliane Beguin, *présidente du CGMP*, Nadyne Chabanne-Eyraud, *présidente du CGDP*.

La médaille de la Fédération Française de Généalogie a été remis à Mme Odette Blanc, membre fondatrice du CGDP, qui œuvre notamment depuis plus de 20 ans sans relâche aux relevés des actes des BMS. Sa jolie et si précise écriture est bien connue de tous !

D'autres diplômes ont été décernés à des membres actifs des Cercles généalogiques affiliés au CGMP.

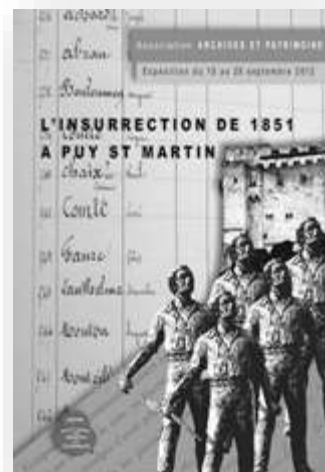


Vient de paraître et nouveautés de la bibliothèque

L'INSURRECTION DE 1851 A PUY SAINT MARTIN – Collectif d'auteurs - 2012 – 32 pages – Fascicule édité par l'association ARCHIVES ET PATRIMOINE de Puy St Martin

Les auteurs se sont attachés à présenter l'activité économique et sociale du village vers 1851 avec ses commerçants, artisans, notables... afin de remettre dans le contexte les événements qui se sont passés les 6 et 7 décembre 1851 à la suite du coup d'Etat de Louis Napoléon Bonaparte. Ils nous font revivre, heure par heure, l'action des insurgés et leurs déplacements dans la commune et sur le chemin de Crest. Une biographie de chacun des insurgés permet de mieux mesurer l'impact qu'a eu l'insurrection sur les familles. Les textes sont illustrés de reprographies de documents de cette époque (lettres d'insurgé et de familles, P.V. d'arrestation, signatures d'insurgés, etc.) ainsi que de gravures anciennes.

Il peut être consulté ou emprunté à la bibliothèque du CGDP sous la référence V120.



MONTEILIMAR VILLE FORTIFIEE AU MOYEN AGE – Texte d'Hervé-François ORBAND et Recherche iconographique de Patrick MORAND - 2012 - - 36 pages - Edité par l'association PATRIMOINE MONTILIEN

Magnifiquement mis en page et illustré (photographies et de gravures pour beaucoup inédites), ce fascicule nous plonge dans l'histoire passionnante des remparts de la ville de Montélimar de l'origine à nos jours. Il nous fait part des dernières découvertes archéologiques. Il nous permet de mieux comprendre la configuration actuelle de la ville grâce aux explications précises et claires, les auteurs s'étant attachés à le rendre accessible à tous.

Il est possible de se le procurer directement à l'Association Patrimoine Montilien (04 75 01 53 16) ou lors des permanences au local du CGDP.



Nos ancêtres ne manquaient pas d'à-propos

Nadine MARCEL a relevé les actes ci-dessous comportant des mentions insolites dans les registres de Me Loreille, notaire à Pont de Barret et Roynac :

* **Quittance** du 26/9/1776, Marie ROY, de Chabrillan, habitant Pont de Barret, a reçu de Jean BARNIER marchand colporteur de Poyols en Diois une somme pour frais de couche de la dite ROY, une somme pour la défloration de la dite ROY, une somme pour nourriture et entretien de l'enfant dont elle s'est accouchée depuis un mois, enfant du dit BARNIER.

* **Consolidation** du 6/5/1777, Pierre LEON, bourgeois de Saoû, donne pouvoir et permission à Jean LEON, avocat en la Cour, son fils, habitant Crest, de contracter un mariage civil et canonique avec Dame ou Demoiselle qui trouvera bon.

* **Procuration** du 3/6/1777, Paul FAISSE, ménager habitant Pont de Barret, a constitué pour son procureur (?) auquel il donne pouvoir d'approuver et ratifier la plainte et querelle criminelle portée par Marguerite FAISSE, sa femme habitant Valréas, contre Antoine MARTIN du Rasteau pour les causes et lui donne pouvoir de consentir au contrat de mariage que la dite Marguerite FAISSE, sa femme, pourrait à la suite contracter avec le dit Antoine MARTIN.

Le cours de paléographie de Sandy Andriant :

Les actes notariés (1/2)

Lire les actes notariés présente des difficultés bien plus variées que celles rencontrées dans les BMS ou l'Etat-Civil. On a d'abord affaire à des actes beaucoup plus longs dans lesquels les informations généalogiques sont éparpillées. Ce n'est que par la connaissance de la structure générale qu'on peut aller à l'essentiel.

Les actes notariés nous permettent souvent de gagner un siècle par rapport aux BMS mais au prix de la connaissance d'une écriture manuscrite encore plus complexe.

La rédaction de la date prête souvent à confusion. Les chiffres romains adaptés par les notaires ne sont pas toujours évidents à déchiffrer.

Les provençalismes (ou autres expressions régionales) apportent un surcroît de complexité. Sans parler du jargon juridique !

Enfin – et ce n'est pas la moindre difficulté – les notaires utilisaient tout un code abrégatif qu'on appelle les « notes tironiennes » (de Tiron, secrétaire de Cicéron), lointain ancêtre de la sténo.

J'essaierai durant cette nouvelle session d'aplanir le plus grand nombre de ces écueils pour vous permettre de lire ces actes.

Toute demande d'explication supplémentaire et tout commentaire seront les bienvenues dans le « Courrier des lecteurs ». Merci

Le contrat de mariage

Commençons par l'acte le plus important en généalogie. Le contrat de mariage est l'acte qui donne – le plus souvent – les généalogies des deux époux, leurs lieux d'origine, quelquefois les frères et sœurs, aïeuls et aïeules, oncles et tantes et autre cousins à divers degrés.

Contrat de Mariage à Istres (13047) en 1705

Me Antoine COLLA fils, 409 E 206 f° 322

(photo page suivante)

NB : L'orthographe du notaire n'a été corrigée que si nécessaire.

- Les lettres manquant à la compréhension seront ajoutées entre crochets (li. 4 : *de l'humain li[g]nage*, mais *apostolique* sans *p[p]*) ;
- Et les participes passés, notés « e », seront transcrit [é] pour éviter certaines ambiguïtés (li. 4 : *soit est[é] traict[é]*)

La transcription est volontairement découpée pour faire apparaître la structure sous-jacente.

• Date et envoi à Dieu

1. *L'an mil sept cent cinq et le dousmieme jour*
2. *Du mois de janvier apres midi comme soit qu'a*
3. *L'honneur et louange de dieu et en augmentation*
4. *De l'humain li[g]nage mariage soit est[é] traict[é]*

5. *lequel s'accomplira moyenant sa Grace en face*

6. *de nostre S[ain]te Mere esglise xxxxxxx catholique*

7. *apostolique et romaine...*

Même si vous avez immédiatement découvert la date, il est important de passer tout le temps nécessaire au déchiffrement des premières lignes car, comme vous y rencontrerez souvent les mêmes phrases, elles vous permettront de vous familiariser avec l'écriture du notaire.

• L'époux et ses parents

7.entre \Vincent/ SAUNIER mesnager

8. *du lieu d'istres, de feu Pierre vivant audit lieu mesnager*

9. *et de Marie IMBERTE s'une part...*

• L'épouse et ses parents

9. Et honneste fille

10. *Marie COLLA fille de Jean, marchand dudit Istres*

11. *et de feu Marg[ueri]te GLAISE d'autre [part]...*

• Le notaire et les témoins

11. ... lesquelles

12. *parties suivant le traité de leurs parans et amis*

13. *ont desir[é] que le presant mariage sorte a son*

14. *plain et entiere effait ; a cause par devant*

15. *nottaire Royal au lieu d'Istres soussigné, presants*

16. *les tesmoins sy apres nom[é]s, constitu[é]s en personnes*

17. *lesdits \Vincent SAUNIER et Marie COLLA futurs mari[é]s*

• L'époux et ses alliés

18. *procedant scavoir ledit SAUNIER avec la presance,*

19. *vouloir et consantem[en]t de ladite IMBERTE sa mere, d'Honnor[é]*

20. *SAUNIER mesnager dudit lieu son oncle paternel, de Louys*

21. *SAUNIER, son frère, de Jean Louys VIGNE aussi son oncle*

22. *et de Firmin ARNOUX son cousin...*

• L'épouse et ses alliés

22. ...et ladite COLLA avec la

23. *de se prandre et epouser en face de nostre dite Sainte*

24. *Mere esglise catholique, apostolique et romaine,*

28. *a la premiere requisition de l'une d'icelles, ainsin*

29. *l'ont promis et juré /*

• La dot de l'épouse

29. ...Et par ce que la dobt est le

30. *propre patrimoine des femmes pour lesquelles charges*

31. *du mariage soient plus aisem[en]t support[é]es, [...]*

- **Publication et signatures**

Page 3

7. ... / fait et publié audit

8. Istres et dans la maison dudit COLLA, en presance de

9. Pierre CAILLON curé capp[elai]n, de Mers Guillaume PASCAL ?

10. Vincens AYMARD bourgeois et de Joseph BOYER marchand

11. dudit Istres, tesmoins requis et soussugn[é]s qui a seu.

Signatures

Aymard approuve les rayures

Boyer approuve les ratures, etc

Et moy COLLA ## not[aire]

Signatures

« an » pour « en » :

Parans, presant, presance, consantement, prandre

Lettres « résiduelles » :

Dousiesme, mesnager, nostre, esglise, tesmoins

Le vocabulaire désuet (latin ou provençal) :

Icelle (icelluy), ainsi

L'orthographe ancienne :

Seu = su, receu = reçu, approuve = approuve

Remarques orthographiques et lexicales

A noter, dans cette première page,

Les abréviations usuelles :

- Marg[ueri]^{te} (à ne pas confondre avec Mag[delai]^{ne})
- Consantem[en]^t
- Les éperluettes (&) et autres ledit, ladite, lesdit(e)s

Je reporte l'étude de la dot qui est complexe, au prochain article (Lettre 73).

Autant la langue de cette première page est simple, portée par une écriture fluide, ne contenant que peu de ratures ou lettres mal formées, autant la dot mérite-t-elle à elle seule d'amples explications.

Sandy ANDRIANT

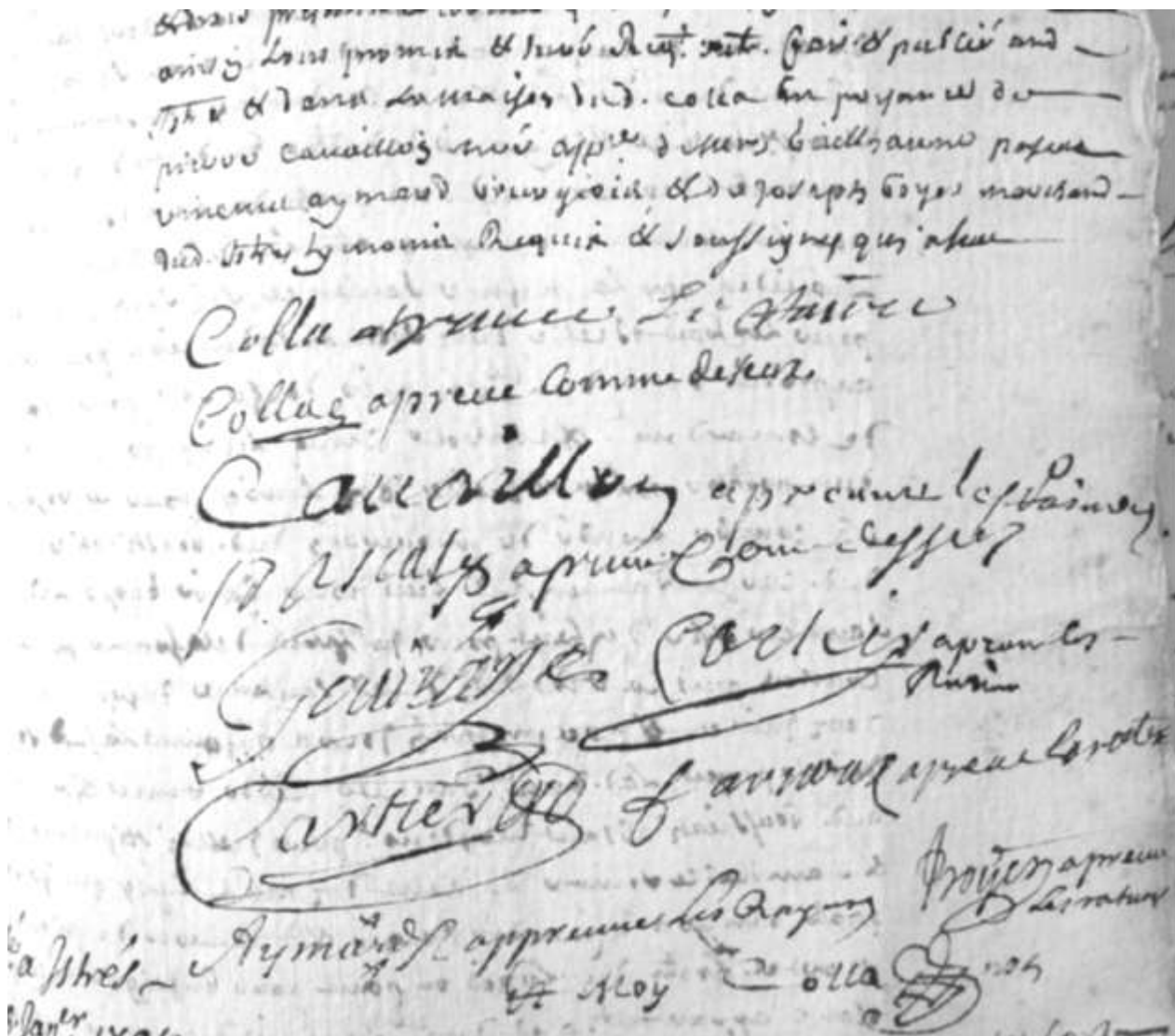


TABLEAU SIMPLIFIE DE DESCENDANCE DE GUILLAUME PEYROL DE SAVASSE

La Famille PEYROL (PEYROLIER) est brièvement citée par G de Rivoire de la Bâtie dans l'Armorial de Dauphiné en ces termes :

« Famille de Valence, qui a formé deux branches, toutes deux tombées en quenouille, la première par le mariage en 1505 de Catherine de Peyrolier avec Pierre de Mons, de Grenoble ; la seconde, vers la même époque, par celui d'Antoinette de Peyrolier avec Sébastien de Monts de Savasse. Elle se remaria avec Etienne de Marsanne. »

(Blason : d'or à 3 chaudrons de sable.)

Cette notice présente toutefois quelques imprécisions : si un membre d'une famille PEYROLIER est bien cité en qualité de syndic dans les annales de la ville de Valence au XV^{ème} siècle, l'origine des PEYROL paraît remonter quant à elle dès le XIV^{ème} siècle à Savasse, bourg autrefois important, tout proche de Montélimar.

Au surplus, le premier mariage de Catherine PEYROL avec Pierre de MONTs de Grenoble en 1505 semble douteux. En revanche, celui d'Antoinette PEYROL avec Sébastien de MONTs vers 1444 est certain, même s'il s'agit d'un second mariage, l'épouse étant veuve d'Etienne de MARSANNE.

Je dois à la sagacité d'Alain VUILLET, généalogiste du Centre Généalogique du Dauphiné, d'avoir rattaché, par un acte retrouvé du notaire Bérole de Montélimar en date du 22 octobre 1582, mon aïeule Méraude de VILLENEUVE, fille du médecin Louis de VILLENEUVE, à Thoinette CHAPPUY sa première femme, et non à la seconde, Marguerite COLAS sœur de Jacques le fameux ligueur des guerres de religion...

Cette ascendance maternelle désormais avérée m'a permis de remonter les CHAPPUY puis les de MONTs, jusqu'aux PEYROL de Savasse par les 21 générations présentées ci-après.

La totalité des sources pour les générations les plus anciennes provient des travaux de Monsieur Gonzague de MONTs de SAVASSE déposés aux archives départementales de l'Isère sous le titre « Histoire et généalogie de la famille de MONTs, de MONTs de SAVASSE (1548) ».



1) Guillaume PEYROL, coseigneur de Savasse (26) pour un quart, donne aveu et dénombrement de ses biens à Aymar de Poitiers comte de Valentinois le 20/11/1323 (Gronhi notaire) et rend foi et hommage de ses biens le 17/03/1327 (Lambert notaire) X Alasia.

2) Pons PEYROL, "*damoiseau de Savasse*" et coseigneur de Savasse pour un quart, prête hommage au comte de Poitiers le 6/5/1333 "*pour la quatrième partie d'une seigneurie en juridiction haute et basse du château de Savasse*" et le 10/1/1340 pour "*les biens dont il jouit au mandement de Savasse soit juridiction, hommes maisons, prés, terres, pâquages, cens...*", faisant "*hommage lige à la façon des nobles audit seigneur comte présent, les mains jointes les tenant entre les mains dudit seigneur comte Philibert et donnant le baiser au même seigneur, avec l'honneur et révérence qui convient.*" (Humbert de Champellion notaire) X Rixende de FABRI, fille de Guillaume, de Savasse (qui fonda par testament une chapelle dans l'église Sainte-Marie de Savasse).

3) Françon (ou Franco) PEYROL, achète une terre à Ancône 6 florins d'or le 20/12/1336, rend hommage au comte Aymar de Poitiers le 8/12/1349, acquiert un pré à Savasse et trois pièces de terre à Sauzet le même jour, une maison et jardin à Savasse le 19/7/1374 et une autre le 11/4/1382, ainsi que des terres à Mirmande le 8/2/1384. Acquiert enfin des cens au comte Aymar de Poitiers en 1380.

4) Hugues PEYROL, °ca 1378 + 1449//1450. Jurisconsulte, docteur en droit, lieutenant du bailli du comte de Valentinois en 1393, consul de Montélimar en 1407, juge de Savasse, membre du conseil de la ville en 1412, bailli de Louis Adhémar en 1422. Présent à la confirmation des libertés de Montélimar par Charles VII le 22/4/1434. Reçoit le 21/2/1446 des lettres patentes de Louis XI reconnaissant les hommages qu'il a faits pour possession de cens à Savasse et pour les biens de Savasse, Sauzet et Clansayes, qu'il a reçus de son père. Achète un jardin à Montélimar le 27/2/1392, des terres et une maison à Mirmande, vend une maison place aux Herbes à Montélimar le 28/3/1431 et donne pouvoirs en 1447 à son petit-fils Anthoine de MARSANNE et à son gendre Sébastien de MONTs pour faire en la chambre des comptes dénombrement des biens qu'il possède à Marsanne, Sauzet et Montélimar. Il habite l'hôtel PEYROL à Montélimar, situé à l'angle des "*rues Boverie et Messire Gaucher*" X ca 1405 Romanette BROCHIER fille de N. notaire.

5) Anthonie PEYROL, + juillet 1483, inhumée en la collégiale Sainte-Croix. Teste le 11/1/1474 en son hôtel de la "rue Boverie". (Bonnet, notaire). Prête hommage au roi Dauphin (Louis XI) le 11/8/1480 pour les terres et



seigneuries de la Rochebodin et Félines acquises le 17/3/1480 de Claude de CLERMONT, seigneur de Montoisson, au prix de 550 écus d'or. Epouse en premières noces Etienne de MARSANNE, (dont un fils Anthoine de MARSANNE) X ca 1444 Sébastien de MONTS, °ca 1400 Asti (Piémont) + Montélimar 1451/52, inhumé en la collégiale Sainte-Croix. Teste le 5/8/1451 (Freder, notaire) en son hôtel de la "rue Boverie". Fils de Petrino de MONTE, d'Asti (Italie) et de Catherine de MONTE, changeur à Valence en 1438, marchand, s'installe à Montélimar vers 1444, consul de Montélimar, remet en cette qualité en 1449 au doyen du chapitre, la bulle du pape Nicolas V du 10/6/1449 érigeant en collégiale l'église Sainte-Croix. Prête hommage au Dauphin le 19/12/1450

en son nom et comme "*maître des biens dotaux de noble Anthonie PEYROL son épouse*". Sur injonction du Dauphin, il est déchargé des tailles comme noble par les syndics de Montélimar le 4/1/1451. Epouse en premières noces vers 1437 Florie VANII + ca 1441//1442, fille de Fortunat, de Granges les Valence, et de Philippe de AYA, (dont une fille Guillemette dotée par son père à son mariage).

6) Hugues de MONTS °ca 1447 +17/12/1526 à Montélimar, teste le 24/2/1521 (Des Arbres notaire). Bachelier en droit, Visénéchal et juge-mage des comtés de Valentinois et Diois, ville de Montélimar et ressort de Valdaine de 1474 à 1505, consul de Montélimar en 1491. Prête hommage au roi Dauphin avec son frère Anthoine de MARSANNE le 27/7/1484. Renouvelle avec le même, par acte du 01 09 1494 (Gronhi notaire), le patronage de la chapelle du Saint-Esprit de l'église Sainte-Marie de Savasse fondée par Guillaume FABRI son quadrisaïeul. Acquiert le 7/1/1500 de François RUFFI la propriété de *Serre de Pars* à Savasse au prix de 240 florins (des Arbres notaire). Epouse en secondes noces le 26/2/1495 (des Arbres, notaire) Alix de SARDE, + Montélimar 09/1/1546 qui teste 28/4/1542 (Careyre, notaire), fille de Jean Baptiste de Bollène. X(1) ca 1484 Isabeau RABOT +/1595, fille de Jean, conseiller au parlement de Grenoble, seigneur d'Upie, et de Suzanne-Michelle d'URRE.

7) Philippe de MONTS +/- février 1526 dotée de 400 écus à son mariage. X cm 13/8/1504 (des Arbres notaire) François CHAPPUY bourgeois de Montélimar, consul de Montélimar en 1509, 1522, 1529 et 1537. Teste le 25/2/1548 (Galand, notaire). Propriétaire de l'*hôtel du Cerf* et de l'*hôtel du Griffon d'Or*. Il vend une partie de l'hôtel du Cerf le 21/2/1545 (Careyre, notaire) à Pierre IMBERT pour le prix de 2.100 florins, une autre partie à Martin LAFLEUR pour 1.500 florins, et conserve le surplus.

8) Pierre CHAPPUY bourgeois, marchand, coseigneur de Roussas (26), cit 1558 X /1559 Claude FRANCHESSIN citée en 1551, fille de Michel, bourgeois, coseigneur de Roussas, et de Suzanne JOBERT.

9) Antoinette (ou Thoinète) CHAPPUY +/-1582 X cm 26/5/1564 à Montélimar (Bérole notaire) Louis de VILLENEUVE ° Valréas (84) +2/8/1614 à Grenoble (38), fils de Nicolas docteur en médecine, lui-même docteur en médecine à Montélimar en 1564 puis à Grenoble vers 1581. Anobli par lettres du mois d'octobre 1588, vérifiées en 1589 aux frais et sur demande de la ville pour ses soins apportés lors de la peste. Il épouse en secondes noces vers 1581 Marguerite COLAS °ca 1545 +1613/, sœur du célèbre ligueur Jacques COLAS, veuve de Jacques DELUZY, fille de Claude, avocat et Catherine DAURELLE.

10) Méraude de VILLENEUVE °/1581 +3/12/1618 à Die (26) X /1602 Antoine RAMBAUD °ca1560 +31/1/1630 à Die, docteur en droit, avocat, défenseur du tiers état au procès des tailles du Dauphiné, juge-mage de Die, fils de Gaspard.

11) Marie RAMBAUD °12/4/1605 à Die, + mai 1665/ X 29/11/1620 à Die (cm le même jour par Imbert notaire), Jean COLLET d'ANGLEFORT +/-1677, docteur en droit, juge-mage de Die, fils de Jean et Louise GUIGOU.

12) Joseph COLLET d'ANGLEFORT °ca 1638 +6/9/1716 à Romans (26). Teste en 1706, 1713, 1715 et 1716 (Reymond notaire). X 13/5/1670 à Romans (cm 7/5/1670 Reymond notaire), Claudine-Marie RIVOIRE °ca 1652 +1696/, teste en 1695 et 1696 (Reymond notaire) fille de Jean et Judith JOUSSAUD.

13) Jean COLLET d'ANGLEFORT °ca 1677 +9/11/1732 à Romans. X 24/7/1707 à Romans, Home de MAC CARTHY, veuve de Jean Halt, officier irlandais, °ca 1673 +2/11/1728 à Romans.

14) Jean-Louis COLLET d'ANGLEFORT °13/11/1712 à Romans, +11/4/1757 à Romans. X 14/1/1737 à Hostun (26), Louise-Angélique BONNET °2//0/ 1716 à Hostun, +7/2/1758 à Romans, fille d'Antoine et Marie-Anne GRAND.

15) Jean-Louis COLLET d'ANGLEFORT °24/6/1757 à Romans, +18/12/1812 à Romans, X 7/1/1788 à Romans (St Barnard), Magdeleine ROYANNEZ °9/12/1761 à Romans, +31/1/1833 à Romans, fille de Marc et Anne PANGON.

16) Marie-Magdeleine COLLET d'ANGLEFORT °03 09 1802 à Romans, +24/6/1872 à Romans. X 19/12/1849 à Bourg de Péage (26), Fabien-Denis-Sulpice LAPASSAT °15/3/1806 à Bourg de Péage (26), +20/1/1878 à Bourg de Péage, fils de Jean-Sulpice et Françoise ALLIER.

17) Anne-Célestine LAPASSAT °2/3/1832 à Valence (26) +30/11/1919 à Romans. X 17/3/1852 à Bourg de Péage, Antoine FERRADOU °24/4/1825 à Marmanhac (15), +10/9/1864 à Bourg de Péage, fils de Jean-Pierre et Jeanne-Marie DEJOU.

Dont deux enfants :

- **18a)** Albert-Guillaume FERRADOU °10/10/1856 à Bourg de Péage, +28/11/1924 à Grenoble (38). X 4/3/1885 à Pont-de-Claix (38), Eugénie LARAT °22/10/1857 à Pont-de-Claix, +21/2/1909 à Grenoble, fille de Jean-Joseph et Henriette-Philomène GANDOIS.

- **18b)** Marie-Antoinette FERRADOU °12/7/1854 à Bourg de Péage +24/1/1934 à Romans. X 16/10/1876 à Bourg de Péage, Louis BARLATIER °21/1/1834 à Clérieux (26), +26/4/1901 à Romans, fils de Jean-Simon et Marie-Félicité BELLIER.

19) Denis FERRADOU fils d'Albert-Guillaume, °22/1/1888 à Pont de Claix + 22/8/1933 à Grenoble. X 11/11/1911 à Romans, Suzanne BARLATIER fille de Louis et Marie-Antoinette FERRADOU, °20/2/1891 à Romans +12/7/1972 à Grenoble.

20) René FERRADOU 1916-2001 X 10/7/1943 à Grenoble, Georgette FERRIEUX °1921, fille de Louis et Yvonne-Gabrielle BONNETON.

21) Claude FERRADOU °1957, X 5/9/1987 à Grenoble, Agnès BRUNO-PAPET 1957-2008, fille de Jean et Madeleine PAPET.

Dont quatre enfants: Anaïs FERRADOU °1988, Bertrand FERRADOU °1989, Amélie FERRADOU °1990 et Guillaume FERRADOU °1997.

Claude FERRADOU

Vice-président du Centre Généalogique du Dauphiné

SOURCES:

- Gonzague de MONTs de SAVASSE : « *Histoire et généalogie de la famille de MONTs, de MONTs de SAVASSE (1548)* » manuscrit dactylographié Archives départementales de l'Isère cote 2 J 1011
- Alain VUILLET : notices généalogiques montiliennes
- Jean DURAND : « *Savasse Le village oublié* », livre auto-édité, Savasse 26740 Sauzet, 1989
- Baron de COSTON : « *Histoire de Montélimar et des principales familles qui ont habité cette ville* », 1878, 4 volumes
- Adolphe ROCHAS : « *Biographie du Dauphiné* », Paris Charavay libraire-éditeur, 1860, 2 volumes
- François-Alexandre Aubert de La CHESNAYE des BOIS, « *Dictionnaire de la noblesse* », seconde édition, Paris 1866, Schlesinger frères, libraires-éditeurs
- Généalogie personnelle de l'auteur

Drômois à Fleurance dans le Gers



1. L'an mil sept cent quarante six et le huitieme avril a été
2. baptisé Veronique DAPRÉ fille naturelle et legitime a Estienne
3. Hercule DAPRÉ de BLANGI \chirurgien de Die en Dauphiné/ et Elisabeth DUTIL mariez, née
4. le mesme jour / Parrains Mr Balyse DAGUSAN et damoiselle
5. Veronique DAPRÉ de BLANGI. Presents Mr DAPRÉ de BLANGI
6. Mr Jean JUN, Jacques JUN, Joseph LAURENTIE, Baptiste DAGUSAN
7. qui ont signé avec Mr POURQUIER (vicaire) qui a fait l'office

Mention marginale :

decedée le 24 septembre et enterrée le 28 septembre 1746

Messire LERROUX a fait l'office

Relevé par **Henri BERTRAND** et transcrit par **Sandy ANDRIANT**

Mariages de migrants dans la Drôme

Contrat de mariage du 4 novembre 1787 chez Me Delaye notaire à Valaurie, entre **Jean DUPE**, né à Mauge dans le Bas Anjou, fils de feu Mathurin et de Jeanne OUIILON, et **Marguerite LAGARDE** né et habitant à Valaurie, fille de Jean et de Catherine ARSON.

Contrat de mariage du 4 mai 1787 chez Me Delaye notaire à Valaurie, entre **Laurent REYNIER**, domestique à Allan, né à St Gervais, fils de feu Jean-Pierre et feu Marthe POUZET, et **Jeanne Marie CROUZET** née à Vernoux en Vivarais, fille de feu François et feu Madelene JULIAN.

Acte d'opposition de prêtres contre un ministre protestant

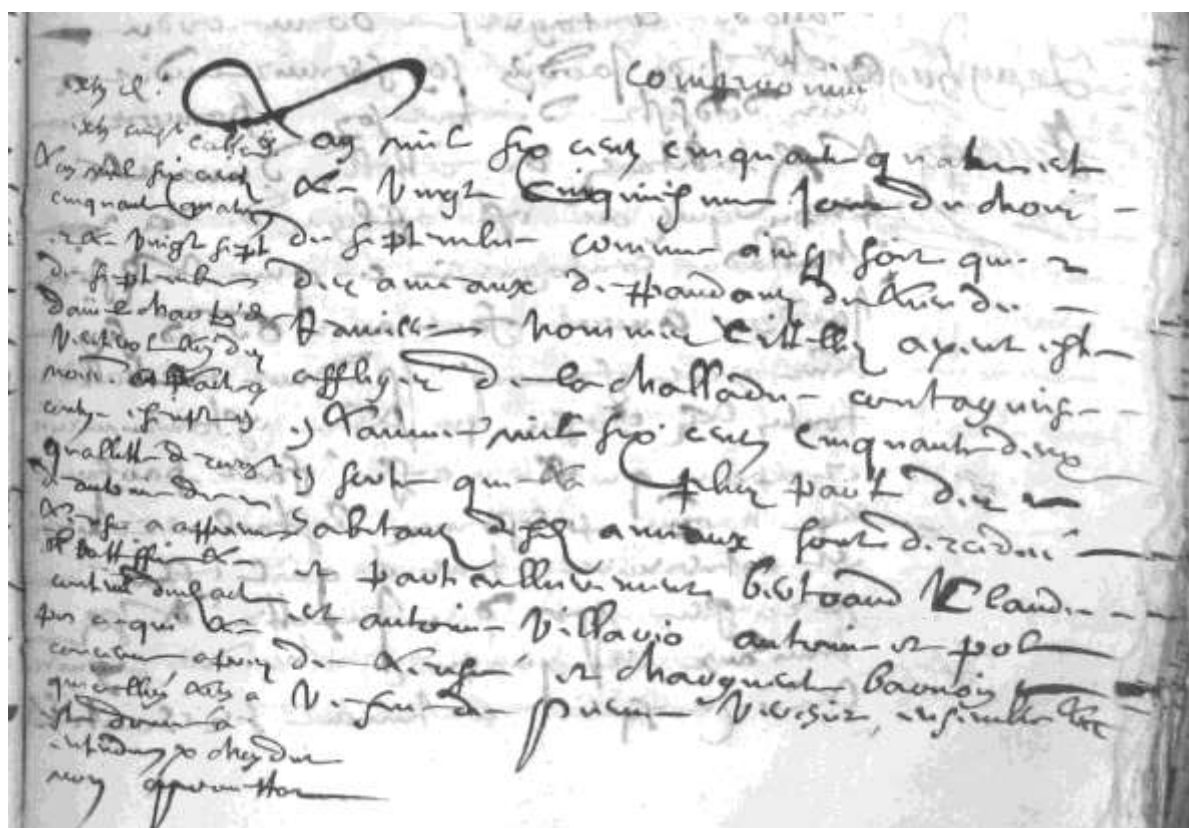
Certains documents d'archives fournissent des ressources généalogiques insoupçonnées : tel est le cas de cet acte notarié qui ne se rapporte pourtant à aucun évènement familial.

Le 19 juin 1671 devant le temple d'Allan, le notaire, Me Denanes, dresse un acte d'opposition. Les prêtres, Messire Thomas (doyen), Messire Beautheac (chanoine et syndic, prieur d'Allan), Messire Charand (prêtre et promoteur), Messire Ravaneau (prêtre et curé d'Allan) s'opposent à l'installation d'un ministre de la « religion prétendument réformée », le Sieur Piffard. Cette installation est à leur avis une atteinte à l'édit de pacification. S'il persiste à vouloir s'installer à Allan, ils l'accuseront devant les tribunaux d'être un perturbateur du « repos public ». Ils le soupçonnent entre autres de vouloir faire l'imposition des mains.

Le ministre, M. Piffard, est accompagné de M. Teracon (Terrasson) docteur en médecine et gouverneur de M. le Marquis de St Auban et de ses frères, de Mme de St Onfferin (?) et ses enfants, ainsi que plusieurs autres personnes. M. Piffard se défend d'être ministre et de vouloir faire l'imposition des mains. Il assure n'être à Allan que pour un prêche. Les témoins sont : François Calvier de St Gervais habitant à Allan, Michel Monier, Jaume Fauchier, Guillaume Biscarrat d'Allan.

Marie-Claire DEBOUVERIE

L'acte a été relevé et transcrit par **Raymond FRESCHET**



Acte d Opposition

F° 147

01 Lan mil six cent soixante ungz et le
02 Dix neufiesme jour du mois de Juin environ
03 Lheure de neuf de mattin au lieu d'Allan en
04 Provence a la rue allant à leglise et audevant
05 le prethendu temple de messieurs de la religion
06 Prethendue et refformée, pard(eva)nt moy Not(ai)re
Royal
07 De Grignan soubsigné et en pre(sen)ce des tesmoins
F° 148 r
08 A la fin du présent acte nommés, se sont présenté
Messire
09 Thomas ADAM docteur en Ste theologie protonotaire
10 Du St Siège app(osti)lique et doyen de l'insigne college
11 Dauphin Louis de la ville du Mon(telima)rd en dauphiné
12 Ensemble avec Messire Claude BOTTIAS(BEAUTHEAC)
prebtre xx
13 Chanoine et sindic dudit chapitre en qualité de
14 prieur deservant dudit lieu d'Allan et Messire
15 Pierre CHAVAND (CHARAUD?) prêtre originaire et
protonotaire
16 de Monseigneur l'ill(ustrissi)me et révérendissime
17 eveque et comte de St Pol trois ch(ate)aux et
18 en ladite qualité adisté de Messire Jean
19 RAVANEL prebtre et curé perpétuel dudit
20 Allan diocèse dudit St pol / Lesquelz ayant
21 la pr(ésen)ce personelle du sieur PIFFARD se
22 disant ministre en la Religion prethendue et
23 Refformée, luy on reppresenté estre venu
24 a leur nottice quil desire et a fait
25 dessain de sestabli dans le p(rese)nt lieu
26 dallan pour y fere les foncttions de sa Relligion /
27 et comme ce prethendu établissement serait
28 contre les costumes (coutumes) et editz de paciffiction,
29 Et que ledit sieur PIFFARD ministre na
30 aulcun droit ni pouvoir de ce fer, luy
31 déclairent quilz soppoent a son intention et
32 y forment empechement / Et en cas quil
33 passe oultre, protestent de le poursuivre
34 pard(evan)t qui de droit le prennant en partie
35 formelle soit comme perturbateur du Reppos
36 public que autrement et de tout ce quilz
37 peuvent protester de droit soit contre
38 led(it) sieur PIFFARD que toutz autres qui
39 pourroint ladsister et adherer à son
40 intention pour raison de ce que dessus prenant
F° 148 v

41 les adisant en tesmoins , de quoy ils mont requis
42 actes / Comme aussy ont requis actes de ce que
43 ledit sieur PIFFARD était accompagné de Mons(ieu)r
44 TERAON (TERRASSON) docteur en medecine et
Gouveneur de
45 Monsieur le Marquis de St Auban et ses frères

46 et per apres y serait arrivée Madame de St
47 Onfferin ? et messieurs ses enfants et plus(ieu)r/s
48 autres personnes tant dune relligion que
49 d'autre / Lequel sieur PIFFARD a dit et
50 respondu qu'il n'est point encore ministre
51 n'éstant yci venu que pour donner ungz xxx
52 presche xxx sans decssain de rien
53 innover aux ordres de sa Magesté et partant
54 que lesdits sieurs doyen et autres susnommés
55 doibvent leur laisser fere leur devottion /
56 Surquoy lesd(its) sieur doyen BEAUTTIAS et
57 CHARAND aud(ites) quallités, ont répliqué que
58 leur intention nest que de soppoer aux
59 nouveautés et aut(res) choses que ledit sieur
60 PIFFARD et aultres pourront innover
61 au préjudice des edictz de paciffication
62 et par exprès sur ce quil est venu
63 à leur notice que ledit Sieur PIFFARD
64 vouloit ou veult luy (#) l'imposition des
65 mains en ce dit lieu / de quoy ont aussi
66 protesté attendu que cest a attenter
67 contre les ord(onnan)ces royaulx et edictz de sa
68 Magesté, persistent à leur opp(osit)ion audits
69 cas de lad(ite) imp(osit)ion des mains et autres
70 choses préjudiciales audict edict de
71 paciffication, et de prendre en partie
72 formelle led(it) sieur PIFFARD et toutz autres
73 qui pouront lui prester adistance et
F°149
74 adherer a ses inter(vent)ions pour raison de ce / et
75 led(it) sieur PIFFARD a persisté et persiste
76 a sa Resp(once) \de/ ne vouloir rien innover /et
77 sauf à fere plus ample response, sil y eschoit.
78 De quoy a este fait par moy dict Not(aire) \ acte
/, ayant laissé
79 coppie audit sieur PIFFARD du p(rese)nt acte / Fait au
80 lieu que dessus ez présence de François CALVIER de
81 St Gervais habitant a p(rese)nt aud(it) Allan, Michel
82 MONIER, Jaume FAUCHIER, Guillaume BISCARRAT
dud(it)
83 Allan tesmoins appellés soubsignés avec lesdits sieurs
84 doyen BEAUTHEAC, CHARAND protonotere et ledit Sr
85 RAVANEL, ledit Sieur PIFFARD na vullu signer requis
[# lui estre fait]

Signatures

THOMAS doyen,
BEAUTHEAC chanoine et scindiq
CHARAND prebtre et promoteur, RAVANEAU (en provençal)
prebtre
CALVIER, MONIER, FEAUGIER
BISCARRAT
Et moy Not Royal de Grignan Recepvant soubzsigné
DENANES Notaire

Petite histoire de la Valdaine

Portraits de personnages d'exception : Gardes champêtres ou gardes forestiers

Gardes champêtres payés par les communes, gardes forestier payés par l'Etat et gardes particuliers payés par les propriétaires, tous tinrent les premiers rôles dans la vie campagnarde. Accablés de missions les plus diverses, ils étaient inévitablement soumis à la tentation. Ils y cédaient souvent, devenant alors fieffés coquins, jolis cœurs, voleurs de fagots ou piliers de tavernes. Pourtant, dans cet univers corrompu, certains gardes se sacrifièrent pour faire respecter la loi. Curieusement, ils ne furent pas toujours les plus aimés. Pour les gens du peuple, le garde pris en flagrant délit de braconnage était plus proche d'eux que le garde promenant l'arrogance de son uniforme. En ce temps-là, la droiture n'avait que pauvre salaire et maigre réputation.

Moi, Ernest Perrin, garde champêtre à La Touche, coupable de lâcheté lors de l'assassinat à Puygiron de mon ami Mathieu Brémond, garde particulier du député Perret. Le maire, Frédéric Paradis, était venu chez moi. Il m'avait montré la lettre que lui avait écrite le 10 mai 1876 le vicomte Paul de Chanaleilles, sous-préfet de Montélimar. A quelques mots près, je m'en souviens encore. Elle disait : « *Le procureur de la République me fait connaître la lâcheté dont a fait preuve le sieur Perrin, garde champêtre de La Touche, au moment du meurtre du garde Brémond. Son système d'indications vagues pendant le cours de l'instruction comme l'attitude hésitante qu'il a prise à l'audience de la Cour d'assises sont en contradiction avec l'exercice de ses fonctions. Veuillez me transmettre d'urgence un rapport détaillé sur ce garde.* »

Bien entendu, ce rapport ne me fut pas favorable. Pourtant, je m'accrochais, de toutes mes forces, au fol espoir de conserver mon poste dans ce village toscadin que j'habitais depuis près d'un an. Mais maintenant l'espérance a fondu comme la neige de mars sur les pentes du Rocher de la Brunelle. La sanction est tombée. J'ai failli à ma mission et je le paye durement. Alexis Jacquier, l'adjoint au maire, m'a remis ce jour un pli que j'ai décacheté sans ne guère me faire d'illusion. Le préfet Martial Baile m'annonçait qu'il m'avait révoqué à compter du 10 juin 1876. Ainsi, me voilà à vingt-six ans, couvert de honte et contraint d'aller essayer de refaire ma vie ailleurs. Ma révocation fera néanmoins un heureux. L'adjoint m'apprit que Pierre Carle, l'instituteur en retraite, allait me remplacer. À cinquante-cinq ans, sa pension ne lui laissait pas de quoi vivre décemment. Après avoir fait l'école à La Touche pendant dix-huit ans, Carle allait courir les bois et les rues. Il comprendra vite que faire respecter les lois en pleine campagne et les enseigner autour du poêle de la salle de classe sont deux choses bien différentes. Moi, je n'ai plus ce souci.

Ce matin, j'ai chargé mes quelques meubles, ma maigre vaisselle et ma paillasse sur une charrette et j'ai quitté le village sans bruit. Mille fois j'ai revécu la scène de cauchemar qui m'a valu d'être révoqué et mille fois je me suis répété que beaucoup d'hommes auraient agi comme je l'avais fait. Nous n'avons qu'une peau même si elle n'est que pauvrement vêtue, nous y tenons tous. Sous le soleil de juin, marchant aux côtés de ma mule dans la poussière du chemin, les images de cette nuit tragique du 5 janvier 1876 me revinrent une fois encore à l'esprit. La nuit était tombée. Je terminais mon souper quand, vers cinq heures, Mathieu Brémond vint frapper à ma porte.



Brémond était mon ami. Quand le riche négociant Jean-Baptiste Perret, député de l'Assemblée Nationale, lui proposa de devenir garde particulier de ses terres labourables, bois, vignes et landes qu'il possédait à La Touche, Puygiron et Rochefort, il accepta sur mes conseils. Venant du Pègue, il ne connaissait pas la Valdaine. C'est moi qui la lui fis découvrir. Le 16 octobre 1875, je le conduisis à Montélimar où il prêta serment devant le président Lubin du tribunal de première instance de l'arrondissement. À quarante-cinq ans, il devint ainsi le garde particulier d'un personnage influent qui lui octroya un traitement royal de 250 francs par an. Brémond élut domicile à Grangeneuve de Puygiron tandis que sa femme vint habiter à La Touche où elle fut engagée comme gouvernante chez le sieur Pignet, riche fabricant de soie.

Avec Brémond, nous faisons souvent ensemble des sorties nocturnes pour capturer sur le vif voleurs et braconniers. C'était justement l'objet de sa visite ce soir-là.

- *Viens vite, me dit-il, Portalier va faire un coup cette nuit. Nous allons le surprendre et lui mettre la main dessus. Ce misérable ne mérite que la corde ou le cachot. Dépêche-toi, tu finiras ta soupe au retour !*

Portalier était notre ennemi juré. On le surnommait ainsi pour le ridiculiser, parce qu'il avait épousé une Marie du même nom. En fait, il s'appelait Amédée Salard. Ce meunier de La Bâtie-Rolland était un braconnier de la pire espèce. Ses vingt-quatre ans lui conféraient la force et la rapidité de la jeunesse, atouts précieux face à des gardes souvent d'âge mur pour ne pas dire davantage.

Je connaissais bien cet individu, au point de pouvoir en faire de mémoire une description assez fidèle. Grand, cheveux et sourcils châtain, nez long, menton rond, visage ovale, cicatrice au milieu du front, Salard était un homme riche et catholique de surcroît. Sa passion pour la chasse le conduisait, pour son simple plaisir, à la pratiquer en tous temps, en tous lieux et par tous moyens.

Dans la nuit glacée, je suivais la silhouette de Brémond. L'homme était attachant. De temps à autre, il entrouvrait sa carapace pour se laisser aller à quelques surprenantes confidences. Un soir, à la veillée, autour de sa cheminée où pendaient des bouquets de genévriers ramassés dans les bois de Mastaize, il me confia qu'il n'avait jamais connu son père. Même adulte, à son départ d'Avignon, Philippine sa mère n'avait pas voulu lui dévoiler son nom. Peut-être ne le savait-elle pas elle-même ?

En marchant d'un pas pressé, Brémond me conta ce qu'il avait observé dans la journée : *« près du bois de la demoiselle Viel, celle qui porte le même prénom bizarre que ma mère, j'ai aperçu Salard examinant les choux de Paulin Magnet. Assuré que des lièvres gîtaient dans les parages, il repartit aussitôt. Un peu plus tard, finissant ma tournée, je suis repassé au même endroit et j'ai vu un poste d'affût grossièrement fait avec des pierres sèches et des fagots de bois de chêne. Cette hutte n'y était pas dans l'après-midi. Salard avait dû revenir à toute hâte pour chasser les lièvres de nuit. Mon sang n'a fait qu'un tour et j'ai couru te chercher. L'autre jour, Salard que j'observais à la lunette m'avait nargué en agitant un lapin et en me tirant la langue. Il m'avait échappé mais cette fois-ci, je ne le raterais pas. Il est cuit Ernest ! »*

Il gelait à pierre fendre. Je commençais à regretter ma soupe chaude quand nous arrivâmes au champ de choux. Une touffe d'arbustes à la lisière du bois nous servit d'abri à quarante mètres de la cabane d'affût. La lune, ronde comme une tomme de chèvre du père Féneyrol, brillait tellement qu'on y voyait presque comme en plein soleil. Soudain, après une brève attente, une ombre se glissa dans la hutte. Je ne pus pas savoir quelle heure il était précisément car je ne porte ma montre que le dimanche. Brémond me demanda d'aller débusquer le chasseur. Mon cœur cognait si fort que j'avais l'impression qu'on l'entendait à dix lieues d'ici. La peur me transperçait le ventre. À pas de loup, je m'approchai de la cabane quand un individu en jaillit brutalement, fusil à la main, se cachant le visage avec les bras et le pan de sa blouse grise. Je l'interpelai mais l'homme ne répondit pas et courut vers le fourré où était Brémond prévoyant que le braconnier s'enfuirait par là. Cloué sur place par une peur panique, j'entendis des mots sans les comprendre puis un coup de fusil éclata suivi de cris de douleur. La peur devint terreur. Je pris mes jambes à mon cou et je courus sans me retourner vers la ferme de Paulin Magnet qui, en entendant mes hurlements de frayeur, ne m'ouvrit qu'après de longues palabres à travers la porte.

Devant une flambée de chêne, je me mis à causer de tout et de rien comme si la folie avait gangrené ma tête. L'horloge de Magnet indiquait sept heures moins le quart quand le père Magnan, le voisin, vint puiser de l'eau. La chaleur aidant, je retrouvai mes esprits et leur racontai ce qui venait de se passer. Tous trois, nous partîmes alors à la recherche de Brémond. Jusqu'à dix heures du soir, par un froid qui nous pétrifiait, nous ratissâmes en vain les buissons et la forêt. Chacun rentra ensuite chez lui. La nuit fut affreuse. Torturé par le remords, j'entendais sans cesse un coup de fusil qui résonnait à l'infini, des cris qui n'en finissaient pas et un rire, celui de Salard, qui cascadaient comme le torrent de Nicoule après l'orage. Il faisait encore nuit noire quand je repartis pour Puygiron. Près de la cabane d'affût, je rencontrai Marie-Louise Viel qui ramassait du petit bois.

Je lui racontai ma mésaventure et elle m'aida à chercher dans ces lieux qu'elle connaissait mieux que personne. Vers sept heures du matin, nous trouvâmes le corps ensanglanté de mon ami Mathieu. Blessé, il s'était traîné jusqu'ici, à environ 1800 mètres au nord-est du village, avant de rendre le dernier souffle. Brémond était là, étendu la face contre terre, tête dans la direction du midi. Sa blouse bleue tachée de sang recouvrait en partie son pantalon en drap gris à carreaux. À ses côtés, gisait sa canne à épée et, dans les branches d'un arbuste, sa casquette en drap noir garnie de fourrure, soufflée par la détonation, se balançait sous les morsures de la bise. Comment dire ce que je ressentis alors ? En restant auprès de lui, j'aurais pu lui éviter cette fatale issue. Des soins mêmes sommaires lui auraient vraisemblablement sauvé la vie. Dans ce bois où le givre marbrait l'herbe des champs, Brémond était mort et moi, je vivais. Quel gâchis ! Quelle injustice !

Marie-Louise Viel me sortit de ma torpeur et me prit par le bras. Nous nous rendîmes à la mairie de Puygiron où, vers neuf heures du matin, le maire Félicien Viel enregistra le décès et transmit un message aux autorités judiciaires de Montélimar. Dès lors, tout alla très vite. Le jour même, à une heure de l'après-midi, le juge d'instruction Edouard Vallentin, saisi par le procureur de la République Gabriel Revel, se rendit sur place accompagné de gendarmes et de M. Carles docteur en médecine. Après m'avoir rapidement questionné, le juge donna l'ordre au capitaine de gendarmerie de se rendre à La Bâtie-Rolland pour procéder à l'arrestation d'Amédée Salard. J'ignorais s'il était l'assassin car malgré la pleine lune, je n'avais pas pu voir son visage et encore moins sa cicatrice sur le front, mais j'avais la ferme conviction que c'était lui qui avait tué Brémond. Les gendarmes fouillèrent le corps. Un carnet tomba de la blouse. Le juge y lut sur plusieurs pages le nom de Salard. Ce dernier, arrivé à Puygiron, menottes aux mains, fut confronté avec le cadavre. Il ne manifesta aucune

émotion apparente et soutint haut et fort son innocence, affirmant qu'il n'avait pas chassé la veille.

Le juge Vallentin ordonna alors l'autopsie sur place. Quatre personnes transportèrent le corps dans une maison voisine inhabitée. Le docteur Carles disséqua le cadavre de mon ami, lui ouvrit la boîte crânienne, le buste et le cœur d'où il extirpa deux plombs du ventricule droit. Au total, il recensa quarante-cinq impacts de plomb numéro 1 tiré à 5 mètres de distance. Au côté gauche de la poitrine, il remarqua un hématome provoqué par un coup de crosse de fusil ou par de fortes chaussures. Tout le monde se rendit



Puygiron — Vue générale (Lib. F. Baume — Coll. Jean Bintein)

ensuite au moulin de Salard où le juge mit la main sur trois fusils. L'un, à un seul coup, était hors d'usage mais les deux autres, et surtout le Lefauchaux, fusil double à piston, fonctionnait à merveille. Dans un petit sac, un gendarme trouva du plomb de calibre numéro 1. Le juge enfin, en examinant les vêtements que Salard prétendait avoir porté la veille, découvrit du sang tachant un pantalon et la manche d'une blouse grise. Le meunier jura que ce sang était celui d'un lièvre tué dimanche dernier à La Touche. Malgré ses protestations, il fut enfermé dans un premier temps dans la chambre de sûreté de La Bâtie-Rolland puis transféré le soir même, sous bonne escorte, à la prison du château de Montélimar.

Le lendemain 7 janvier 1876, le juge Vallentin entama l'audition des témoins. Je fus le premier à subir l'interrogatoire. Sous le feu des questions, je perdis pied, noyé par la honte et le remords. Dans le meurtre de Brémond, j'étais au moins autant coupable que Salard, peut-être même davantage car la culpabilité du meunier restait à démontrer. Avec une minutie extrême, le docteur Carles s'attacha à confondre le braconnier.

J'appris plus tard, lors du procès, que le médecin avait examiné en détail le fusil Lefauchaux qui présentait autour du chien quelques petites taches d'un rouge prononcé qu'on pouvait prendre pour du sang. Avec de l'acide chlorhydrique, le docteur Carles enleva immédiatement la couche rougeâtre puis, en ajoutant un peu d'ammoniaque, il obtint un léger précipité noirâtre. C'était bien du sang, mais nul ne put dire s'il s'agissait de sang d'homme ou de gibier. Néanmoins, pour les enquêteurs, le doute devint presque certitude quand ils firent le premier point de leurs investigations. Tout accusait Amédée Salard : mon témoignage, le carnet de Brémond, le sang sur l'arme et les vêtements, le plomb numéro 1 et la blouse grise.

Même son emploi du temps comportait des incertitudes que ne purent lever les témoins et notamment les membres de sa famille. Sa femme Marie en bafouillant parla, sans l'affirmer, d'une absence de son époux dans l'après-midi du jour du crime mais ne sut dire sa durée hésitant entre une demi-heure et deux heures.

Temps largement suffisant pour se rendre à Puygiron, bâtir la cabane et revenir à La Bâtie-Rolland. Rosalie, la mère de Salard, jura ses grands dieux que son fils n'était pas sorti de la journée, obligé qu'il était de surveiller le moulin du fait que son mari souffrait d'un doigt.

Ce dernier confirma les dires de son épouse et cita même des témoins. Théolas de Rochefort était venu faire moudre son blé et Grosjean de La Bâtie-Rolland laver le sien. Tous deux avaient été accueillis par Amédée Salard. Propos fantaisistes que même l'inculpé rejeta. Salard reconnut en effet être sorti dans l'après-midi pour aller chercher des truffes dans les terres de Magnet mais, comme le paysan n'était pas chez lui, il discuta avec sa femme avant de revenir au moulin. Il s'était donc bien rendu à l'endroit précis où Brémont avait été tué. Marie Salard, en bonne épouse, se souvint de la tenue vestimentaire de son mari : souliers à clous, pantalon à carreaux gris clair et gilet en drap gris. Elle affirma qu'il ne portait ni veste, ni blouse alors que Salard avait reconnu avoir porté une blouse grise. Et puis, comment un homme aurait-il pu sortir en bras de chemise par un froid aussi rigoureux ? Et les souliers à clous n'étaient-ils pas ceux qui avaient causé l'hématome sur la poitrine de Brémont ?

Visiblement, le juge d'instruction voulait la peau de Salard. Il chargea Théodore Bertrand, l'instituteur de La Touche, de dresser le plan des lieux du crime et de ses environs, ce qu'il fit de remarquable manière. Hélas, la reconstitution sur plan n'apporta aucune preuve de la culpabilité de Salard. Elle n'apporta pas non plus la preuve de son innocence. Au fil des interrogatoires, le juge acquit la certitude que l'inculpé était sorti, le soir du crime, vers cinq heures et demie après avoir soupé en famille et qu'il était rentré se coucher aux alentours de huit heures. Aucun témoin ne put dire où il était allé. Salard reconnut qu'il était sorti pour fermer les portes du moulin pendant que le domestique faisait boire le cheval. Il affirma s'être rendu ensuite chez Pignet avant de rentrer chez lui. C'était justement pendant ce laps de temps que le crime avait été commis. Par ma seule faute, l'enquête piétinait. Sans ma couardise, j'aurais pu démasquer le chasseur, détailler son visage, lui courir après, le rattraper, le ceinturer, l'assommer. Mais mon unique geste fut la fuite dans la direction opposée pour échapper à une mort que je croyais certaine et qui le fut... pour Brémont. Le député Perret, interrogé en son domicile au 36 de la place Bellecour à Lyon, regretta la mort de son garde courageux. Il confia qu'il avait vu plusieurs fois le meunier sur ses terres et qu'il avait révoqué le sieur Delarbre, garde précédent, parce qu'il pactisait avec les chasseurs dont Salard faisait vraisemblablement partie. Mais là aussi, les preuves manquaient. Le 16 mars 1876, le juge d'instruction transmit à la Cour impériale de Grenoble un bien mince dossier. Le 25 mars suivant, la Cour renvoya l'affaire devant les assises de la Drôme. Salard fut transféré à la prison de Valence et comparut le 26 avril 1876, assisté de l'avocat valentinois Maître Belat, devant le président Alexandre Arsat. Malgré le réquisitoire du sieur Bougault, substitut du procureur de la République, les douze jurés acquittèrent Amédée Salard pour insuffisance de preuves. Blanchi par la justice comme la farine l'était par son moulin, le meunier retrouva honneur, famille, village et fusil de chasse.

Cette sentence ne fut pas du goût des magistrats, persuadés, comme moi je l'étais, de la culpabilité de Salard. Mon manque de courage dans cette affaire servit d'exutoire à leur rancœur. Indirectement, j'avais entravé le cours de la justice et, pour cela, il me fallait payer. On ouvrit une enquête sur ma modeste personne et on exhuma du passé des épisodes et des traits d'humeur qui justifiaient à eux seuls une sanction. Fontanille, garde champêtre à La Bâtie-Rolland, rappela même à mes juges un évènement mineur survenu quelques années plus tôt dans ce village. Ce jour-là, ayant besoin de vingt sous, je dis à mon voisin Crozat : *« Si je ne les trouve pas ce soir, je casse la gueule à quelqu'un. »* Crozat crut être ce quelqu'un et me sortit vingt sous. Tout fut bon pour m'accabler. Finalement, la révocation m'apparut comme un soulagement.

Aujourd'hui, je suis sans travail et sans honneur. Comme un boulet, je trainerai jusqu'à mon dernier jour ce geste de courage que je n'ai pas fait et qui m'aurait peut-être coûté la vie si je l'avais fait. Irrémédiablement classé dans les rangs des lâches, la révocation n'est rien à côté de ce qui m'attend à chaque fois que je croirai voir le visage de Mathieu Brémont. Je regarde autour de moi. Dans les fermes, à l'approche des chaleurs, les paysans tondent les agneaux et négocient veaux et poulains avec le maquignon. Là-bas, au pied des forêts du Mont Laroche, des hommes maniant la faux font la première coupe dans les prairies. En bordure du chemin, deux enfants, les mains noires de jus, grappillent des cerises bien mûres. Le soleil chauffe droit, les arbres n'ont plus d'ombre. Ça sent bon les fleurs sauvages, celles qui ne poussent que chez les pauvres. Les maigres ruisseaux charrient l'eau des collines, le parfum du thym, le bruit des sabots et le joli rire des gardeuses de chèvres que tu n'entendras plus. Pardon, Mathieu ! Pardon !

Ces uniformes et képis subissant tous les outrages

Leurs fonctions ne suffisaient pas toujours à protéger les gardes champêtres d'alors. Certains furent assassinés ou battus à mort, d'autres seulement blessés par des armes ou de simples paroles. Les mots valaient parfois un coup de fusil et les auteurs d'outrage et de rébellion devaient mettre la main au gousset pour payer une forte amende ou prendre le chemin du cachot pour y purger une peine d'emprisonnement.

Le vin aidant, les fêtes donnaient souvent l'occasion aux gens de se défouler sur le garde champêtre. Ainsi à Saint-Gervais, qui ne s'appelait pas encore Saint-Gervais sur Roubion — le complément de nom ne date que du 14 mai 1920 — eut lieu le 21 février 1849 une altercation entre les frères Tardieu et le garde champêtre Louis Marcel. Une bagarre éclata en plein carnaval. Joseph Tardieu, aiguillonné par la force de ses vingt-cinq ans, engagea la lutte avec Jean Jacques Magnin. Aussitôt sur les lieux, le garde tenta de s'interposer pour séparer les deux pugilistes. Il y parvint presque lorsque Michel Tardieu, l'aîné des deux frères, surgit, porta la main sur le garde et le prit au collet comme s'il allait l'étrangler. Heureusement l'acte ne suivit pas l'intention. Marcel reprit son souffle et porta plainte pour rébellion à un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions. Le 10 mars 1849, devant le tribunal correctionnel de Montélimar, Joseph Tardieu fut tout de suite mis hors de cause mais son frère fut condamné à payer l'amende de 16 francs et les dépens de 12 francs et 10 centimes. La rébellion s'étant produite le dernier jour du carnaval gervaisien, le juge fit preuve de clémence pour ne pas ternir, selon sa sage formule, « des rejoissances autorisées par l'usage existant ».

En revanche, il fut sans pitié pour les agresseurs du garde champêtre Rouvière de Chateauneuf de Mazenc.

Le 9 novembre 1851, Joseph Guette et Antonio Caranio, tous deux carriers piémontais, descendirent de leur masure d'Aleyrac pour venir se distraire sur les bords du Jabron. Ils firent la fête mais ils avaient le vin mauvais. Rouvière voulut les arrêter. Mal lui en prit ! Aux injures succédèrent les violences avec armes et voies de fait. Le garde champêtre fut proprement assommé. Les Italiens au sang chaud eurent le temps de refroidir leurs ardeurs belliqueuses puisque, le 3 janvier 1852, ils écopèrent chacun de six mois d'emprisonnement. Dans leur geôle, les carriers purent ainsi parfaire leurs connaissances en pierres de taille et apprécier le travail de leurs lointains prédécesseurs qui, au lieu d'habiter les prisons, préférèrent les construire.

À La Bâtie-Rolland, le garde champêtre Giraud avait pris l'habitude fort courante en Valdaine de se rendre fréquemment au domicile de l'habitant. Innocentes au début, ces visites de travail ou de courtoisie aboutissaient souvent à une corruption ouverte ou déguisée du fonctionnaire de police rurale. Cela commençait par de petits cadeaux - bouteille de vin ou tarte aux pommes – que les paysans, pas toujours tranquilles du côté de la conscience, glissaient en douce dans la besace du garde. Et puis les présents prenaient de l'importance et le garde champêtre de l'appétit. C'est ainsi que le 17 juillet 1857, Baptiste Arsac, vingt ans et domestique de son



état, las de sans cesse trouver le garde champêtre sur son chemin, le prit verbalement à partie dans la demeure de Gabriel Fayn. Arsac ne mâcha pas ses mots dont le plus doux fut celui de canaille. Giraud prit aussitôt la fuite non sans s'être entendu dire « *qu'il ne mangerait pas longtemps de sel dans cette maison* ». Menace à peine voilée lui faisant comprendre que, s'il revenait ici chercher le couvert, il risquerait de trouver des coups de pied au derrière plutôt que des petits oiseaux lardés cuits au caquelon. Le garde champêtre traîna Arsac devant le tribunal correctionnel de Montélimar et obtint gain de cause le 22 août 1857. Malgré son brillant avocat Maître Meynot, le domestique à la langue verte dut payer 16 francs d'amende et 23 francs 70 centimes de dépens. La leçon profita néanmoins à Giraud qui dut bien prendre garde à l'avenir de ne plus mettre n'importe où son grain de sel.

En ce temps-là, dans les campagnes de la Valdaine, on n'avait pas froid aux yeux. Il est vrai que la faim donnait souvent aux pauvres gens le courage d'enfreindre les lois et de les fouler aux pieds. Au mépris des règlements forestiers, Marie Thérèse Savoie faisait paître son troupeau de chèvres dans une propriété couverte de belles récoltes appartenant à Jean Louis Piallat, le maire de Portes. En ce 22 avril 1864, cette jeune femme native de Taulignan n'avait qu'un souci, celui de faire manger ses bêtes à leur faim. L'herbe de ce champ était grasse et le fait qu'il appartint au

maire n'y pouvait rien changer. Le garde champêtre Auguste Arsac vint lui ordonner de quitter les lieux à l'instant. Portois d'origine et en fonctions depuis le 6 avril 1861, ce cultivateur de quarante-cinq ans jouissait de la sûreté de voix et de gestes que lui conféraient l'expérience et la connaissance des lieux comme celle des gens. Les paysans d'ici, il les connaissait tous et trop bien. À Portes où vivait toute sa famille, les mauvaises langues chuchotaient sous la pèlerine que le brave Auguste préférait faire régner l'ordre dans les propriétés de ses parents que dans celles des autres. Le maire avait bien reçu quelques plaintes mais il n'en avait pas tenu compte. La présence au conseil municipal de Rémy Arsac n'était peut-être pas tout à fait étrangère à l'indulgence du premier magistrat de la commune.

À la vue de ce garde à la réputation douteuse, Marie-Thérèse se laissa aller à des propos plus à leur place dans la bouche d'un charretier que dans celle d'une bergère. À l'audience du 7 mai 1864, le président Bouvier du tribunal de Montélimar n'hésita pas à les reprendre et rappela que cette femme avait dit à Arsac « *qu'elle se moquait de lui, qu'il n'était qu'un garde de rien et de merde* ». L'audace de ses propos lui valut trois jours d'emprisonnement. La gardienne de chèvres eut ainsi l'occasion de faire, en termes plus courtois, la causette avec le gardien de prison.

Peu d'années après, le 18 juin 1867 plus précisément, le conseil municipal de Portes délibéra sur la négligence devenue trop flagrante du garde champêtre Auguste Arsac. Les bergers, et bien évidemment aussi les bergères, faisaient avec leurs troupeaux des dégâts considérables dans les bois de la communauté comme dans ceux des particuliers. Miraculeusement, les propriétés de la famille Arsac étaient épargnées. Comme les délits restaient impunis, leurs auteurs se gonflaient d'audace et le garde ne s'en souciait nullement.

La présence de sa famille qu'il privilégiait l'empêchait de s'acquitter correctement de sa tâche. On ne put rien d'autre lui reprocher que sa nonchalante négligence. Il dut néanmoins rendre son insigne. François Gleyze, ancien militaire, garde champêtre à Rochefort, lui succéda. Avec lui, les troupeaux reprirent aussitôt le droit chemin, celui qui menait aux terres de leurs propriétaires et non plus à celles de leurs voisins.

Livre écrit par **Roland BROLLES** qui nous a accordé la permission d'en publier des extraits

Mauricette PEYRARD

Communiqué des Archives départementales de la Drôme

Nouvelle mise en ligne d'actes d'état civil...

http://archives.ladrome.fr/?id=recherche_guidee_etat_civil

Cette mise en ligne est désormais consultable jusqu'en 1902.

Pour les communes dont les actes n'atteignent pas encore cette date, dont vous trouverez la liste ci-dessous, la numérisation est en cours.

Cette mise en ligne concerne également des actes plus anciens qui n'étaient pas encore consultables sur notre site, soit parce que les microfilms étaient incomplets, illisibles, ou que les registres ne les contenaient pas. La collection a été complétée en numérisant les registres conservés aux archives, mais également des registres communaux.

Actes restant en attente de numérisation :

Le Pègue : NMD (an X-1889) ; PM (1895-1897)
Piégon : NMD (1850-1893) ; PM (an XII-1897)
Plan-de-Baix : NMD (1848-1897) ; PM (an XII-1842)
La Roche-de-Glun : NMD (1862-1898)
La Roche-sur-Grâne : NMD (1851-1899) ; PM (an XII-1842)
Roussas : NMD (an X-1889) ; PM (1885-1897)
Saint-Donat-sur-l'Herbasse : NMD (1849-1865)
Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze : NMD (1853-1901)
Saint-Gervais-sur-Roubion : NMD (1842-1889)
Saint-Jean-en-Royans : NMD (1890-1899) ; PM (1813-1821)
Saint-Julien-en-Vercors : NMD (1852-1895) ; PM (an XII-1842)

Saint-Michel-sur-Savasse : NMD (1884-1899)

Saint-Pantaléon-les-Vignes : NMD (an X-1889)

Salettes : NMD (an X-1889)

Tulette : Mariages, décès (1843-1889) ; PM (an XII-1897)

Valence : NMD (1861-1862) (1867-1872) (1887) (1889)(1892)

Val-Maravel (commune de Fourcinet) : NMD (1853-1902) ; PM (an II-1842)

Vesc : PM (1863-1897)

Vinsobres : PM (an XII-1865)

Volvent : NMD (1843-1897) ; PM (an XII-1874)

Actes manquants signalés par le cercle EDGA :

Eygluy : NMD de 1868 sur 2 Mi 889/R1 et après 1874

Les Prés : NMD 1793-An VI - 2Mi 8/R258

Montmaur-en-Diois : NMD An XI- 1812 - 5Mi 168/R3

Saint-Nazaire-en-Royans : NMD 1793-An X - 5Mi 22/R4

Rimon-et-Savel : NMD 1793-An X - 2Mi 8/R269

Saint-Agnan-en-Vercors : NMD 1793-An X - 2Mi 11/ R1

Barbières : BMS 5Mi 11/R2 : 1735 - 1750

Suze-La-Rousse : BMS 5Mi 359 R/1 – R/2 – R/3 de 1681 à 1699 ;
BMS 5Mi 359 R/15 et R/16 de 1759 à 1792 ;

microfilm de complément 2Mi 513R/1 pour 1528-1680

La peste à Citelles

Un acte notarié de 1650 relatif aux conséquences de la peste à Citelles contient une liste importante de noms d'héritiers et d'acheteurs avec leur lieu d'origine et leur domicile, d'où son intérêt pour les généalogistes.

La peste a fait des millions de morts de par le monde. En France, elle sévit dès l'antiquité jusqu'à la dernière grande épidémie de 1720, et reste longtemps un fléau mystérieux qui effraye la population, toutes classes sociales confondues. Il y a en Europe plusieurs épidémies de peste entre le VI^e et le XIV^e siècle. C'est celle dite « Peste noire » qui cause le plus de morts en tuant 1/3 de la population européenne et la moitié de la population française entre 1347 et 1352. Ensuite, les épidémies ravagent les campagnes tous les dix ans environ. Ce n'est qu'en 1894 qu'un médecin de l'Institut Pasteur, Alexandre Yercin, découvre à Hong Kong le bacille responsable.

La peste se manifeste de sous trois formes cliniques différentes :

- la **peste bubonique**, la plus fréquente. Elle se déclare suite à la piqure d'une puce ou la morsure d'un rongeur infecté. Les symptômes sont : fièvre, frissons, vertiges, malaise général, adénopathie [ganglion(s) augmenté(s) de volume], déshydratation, défaillance neurologique. La mort survient dans 60 à 80 % des cas.
- la **peste septicémique** est une complication de la précédente due au nombre très important de bacilles contenus dans le sang et qui provoque une infection généralisée. Le bubon peut ne pas être apparent. C'est une forme extrêmement contagieuse.
- la **peste pulmonaire** ou pneumonique est une forme beaucoup plus rare, mais plus contagieuse encore. Elle se déclare suite à l'entrée directement dans les voies respiratoires du bacille. La mort est le plus souvent au rendez-vous par œdème pulmonaire et défaillance respiratoire.



Jusqu'au XV^e siècle, il n'y a pas de **traitement**. Les populations essayent toutes sortes de choses : invocation des saints, procession, aspersion d'eau bénite, absorption de décoctions les plus improbables... et certains utilisaient le fameux « cito, longe, tarde » : « pars vite, va loin, reviens tard » !

A partir du XVI^e siècle, on prend conscience qu'il faut isoler les malades, désinfecter les habitations (meubles, matelas, objets...), et enfin incinérer les corps. D'autres mesures sont prises, notamment la mise en quarantaine des équipages des bateaux suspects. Néanmoins en 1720, cette mesure n'est pas appliquée pour un bateau entré dans le port de Marseille. Or, il y a des cas de peste à bord. La conséquence est dramatique : l'épidémie de peste fait des milliers de morts en Provence.

Dans la vallée du Rhône, **la peste de 1650** provoque de nombreux décès et certains hameaux et villages sont décimés. Cette épidémie inquiète fort les seigneurs et les propriétaires qui voient leurs revenus diminuer et leurs paysans disparaître.

Le 25 septembre 1650, alors que depuis plusieurs mois la peste sévit à Citelles (du mandement de Réauville, aujourd'hui Citelles dépend de Montjoyer), le notaire, Me Denanes, établit un acte relatif aux conséquences de cet évènement. Il spécifie que beaucoup d'animaux sont morts, mais aussi la plupart des habitants dont : Bertrand, Claude et Antoine Villario, Antoine et Paul de Leuse, Marguerite Barnouin veuve de Pierre Verchier. Seule une petite fille, Jeanne fille de Paul De Leuse âgée de 6 ou 7 ans, est restée en vie. Pendant l'épidémie, Monseigneur l'archevêque et seigneur de Réauville a demandé à un de ses fermiers, M. Jean Jardin, de leur porter secours. Après leur mort, il a fait vendre sans frais les meubles, animaux et biens afin de payer les créanciers. *Par exemple, les biens des Villario ont été vendus à Jean James du Poet-Laval habitant Citelles ; ceux de Pol De-Leuse à Lois Pinas de Poet-Laval et habitant Citelles ; ceux de Marguerite Barnouin à Claude Gourjon de Salles...*

Marie-Claire DEBOUVERIE

SOURCES : Wikipédia, Dictionnaire médical, <http://www.bium.univ-paris5.fr/histmed/medica/peste.htm>
<http://www.pasteur.fr>



F° 257

01 Lan mil six cent cinquante et
02 vingt cinquiesme jour du mois
03 de septembre comme ainsi soit que
04 des animaux deppandants du Lieu de citelles ayent
esté
05 affligés de la Malladie contagieuse
06 en l'année mil sic cent cinquante deux
07 en sorte que la plus part des
08 habitants ded(its) animaux sont décédés
09 et particulièrement Bertrand, Claude
10 et Antoine VILLARIO, Antoine et Paul
11 De-LEUSE et Marguerite BARNOUIN
12 veusve de Pierre VERCHIER, ensemble

F° 257v

13 enfants excepté une petite fille nommée
14 Jeanne dudit Pol(Paul) De-LEUSE fs d'Antoine
15 de lage de six ou sept ans et que
16 leur héritage ayent esté abandonnés
17 et que nul ne se soit porté po(u)r hér(itier)
18 des susnom(més) par ce que leurd(its) héritaiges
19 sont extre(me)ment obersés estant beaucoup
20 plus deub à leurs créanciers que ne
21 vallent les biens quils ont delaissés et
22 soit ainsi que Monse(i)gneur Larchevêque
23 darles Se(i)gneur sudit Réauville #°et de
24 ses dependances aye pendant la
25 malladie contagieuse donné ordre à
26 Mr jean JARDIN son fermier audit
27 lieu dadsister de tout son pouvoir
28 lesd(its) habitants de Citelles durant et
29 temps quil ont esté affligés de la
30 Malladie contagieuse ce que led(it) Sieur
31 JARDIN aurait fait avec grand soin

32 leur ayant fourni pendant la malladie
33 toutes les choses qui leur estoient nes(cessaire)
34 et après quelle a cessé fait parfumé
35 les maisons, personnes bestail et meubles
36 et entièrement tout ce quil estait
37 necessere pour des infecter lesd(its)
38 animaux et qu'après mondit Seigneur
39 Larchevêque continuant ses charitables

F° 258

40 soins aye donné encore advis audit
41 Sieur JARDIN po(u)r en payer que lesd(its)
42 biens dellaisses pard lesd(its) VILLARIO
43 De-LEUSE et BARNOIN se consumassent
44 en faveur et despens de prendre soins
45 de la conservacion de leurs meubles
46 danrées et bestiaux et de fere
47 vendre les biens immeubles sans
48 frais et despens affin que leurs
49 créanciers peussent estre satisfaits de
50 ce qui leur est deub sellon lestendue
51 d'iceux a quoy le dit Sieur JARDIN
52 aurait encore soigneusement vaqué
53 fait vendre et prise lesd(its) bestiaux
54 et danrées ne l'ayant peu fere des meubles
55 par ce quils feront bruslés ordinairement
56 aux parfumeries comme après des
57 memoires qui en a tenu et po(u)r
59 les biens immeubles/ il en (a) aussi fait
60 fer(e) la prise par prudhommes
61 et sur icelle procédé a la vente
62 en sorte que les biens dud(it) VILLARIO
63 qui ont esté prisés mil cent
64 soixante sept livres ont esté vendus
65 neuf cent livres à Jean JAMES du

66 Poet Laval habitant a p(rese)nt aud(it)
67 ameaux (hameau) de Citelles, ceux d'Antoine

258v

68 et Pol De-LEUSE extimés à mil
69 quatre vingt livres ont esté vendus
70 a pareille somme de neuf cent
71 livres à Lois PINAS dud(it) Poel Laval
72 et habitant à p(rese)nt aud(it) Citelles et ceux
73 de lad(ite) Margeurite BARNOUIN prisé
74 a trois cent soixante seise livres
75 à la somme de tropis cent trente livres
76 à Claude GO(U)RJON de Salles et en
77 maintenant desirant Mondit Seigneur
78 larchevêque moyennat que lad(ite)
79 distribution dernière provenant
80 des ventes desd(its) danrées, bestiaux
81 et biens immeubles soit fait a moingz
82 de frais que faire ce pourra et fere
83 cesser le litige qui pouroit
84 arriver entre les créanciers qui auraient
85 consommé sil fut arriver la plus
86 part des pr.. desdits biens aurait fait
87 appeler pard(evant) luy lesd(its) créanciers
88 po(u)r es fer(e) convenir que le Rang(emen)t
89 desd(its) créanciers et la distribu(tion) desd(its)
90 biens se face au moing de frais
91 que fere ce pourra tous lesquels
92 les auroient tres humblement remercie
93 et acquisé a son desir comme

259

94 leur estant tous avantages, pour
95 ce est il que les an et jours desd(its)
96 pard(evant)t moy Not(air)e royal soub(sign)és et
97 des tesmoings cy après nommés
98 establis constitue en leurs
99 personnes ledit Sieur JARDIN créancier
100 ausd(its) services faisant tant pour soy
101 que po(u)r les hoirs de Marguerite
102 BROC et les enfants de Louis BARNOUIN
103 son mary, hoirs de Guillaume AUBASAC
104 de vallaurin (valaurie), Lessire Guillaume de-
105 VAULX curé de Montjuyer (Montjoyer), hoirs de
106 Jaume MARTIN de Citelles, hoirs de
107 Philippes et Jean CULTY, Pierre
108 ROBERT de Portallier(Grignan), LOUDET Loys
109 de la Garde Adheyman, David Du-
110 POUX de salles, Marie BRACHET
111 de Montellimard, Jean DEVES du fraise (fraysse)
112 Marc BORREL de Grillon, Claude
113 GO(U)RJON de Salle (sous bois), Claude BORREL de
114 Citelles, Antoine MALLOUX du péage
115 de la Roche St Secret, Sr Antonie
116 MARTIN femme d'Antoine VILLARIO fils
117 de Bertrand, Antoine ALLIER de Cha(t)au
118 neuf de Mazin, Blaise PELISSE
119 de Monjuyer, Magdeleine VILLARIO
120 de portes (en valdaine), Antoine PELISSE dud(it)
Montjoyer

259 v

119 Jacques BENOIT de Réauville, Isabeau
120 VILLARIO dud(it) Montjuer, Mathieu
121 CHABANNE de Salles(sous bois), Antoine
CHANDELLIER
122 dud(it) Salles, Jean CHARLES mareschal du
123 mesme lieu, Jean SAUTEL (SAUTEL) de Rochefort
124 hoirs de Marc BORREL du lieu de
125 Roville(Réauville), Pierre De-LEUSE de Pierrelatte
126 hoirs d'Anne RUAT quant vivait
127 femme dud(it) Antoine De-LEUSE, Jacques
128 SAVEL du fraise (Fraysse), hoirs de Noble
129 Joseph de-FERRE Sr de la verrière et
130 ses frè(res), Jean CO(U)STON dudit Monjuyer,
131 Jeanne De-LEUSE pupille dud(it) Citelles
132 Daniel MARTIN de Vinsobres, Nicolas
133 GO(U)RJON de Pierrelatte, François
134 PIALLAT dudit Montjuyer, Marguerite
135 De-LEUSE de Rossas (Roussas) et Jean De-LAYE
136 dud(it) fraise(fraysse) ausquels il promet
137 de fere agréer et rattiffier le pr(esen)t acte
138 dans la huitaine, Sr André CALLAMAND
139 tant a son propre et privé nom
140 quen quallité de Coh(eritie)rs d'André SAVEL
141 Antoine PELLISSIER et Pierre DEMANDIER
142 mary de Philippe ISNARD cohéritier de
143 Elissé ISNARD tous dud(it) lieu
144 de Taulignan, Me Isaac DUBOUC (DUBOUR) Not(aire)
145 et procur(eur) de Grignan, Sr Claude

260

146 De-LOLLE her(itier) de feu Sr Louis De-LOLLE
147 dud(it) Grignan, André MELQUION dud(it) Grignan
148 Jacques SORDET (SOURDET) Mr Jean BECHIER tant
149 a leur nom que de Claude PIALLAT
150 cohér(itier) de feu Ellye Du-PONT et
151 et encore a leurs propres #°1 Thomas
155 PASCAL Her(itier) d' Antoine SABATIER, et
156 Claude SALLIGNON Not(aire) et procur(eur)
157 audit Grignan au nom de Sr Mathieu
158 SABATIER her(itier) de feu Isaye VAUGRAS (VALGRAS)
159 Marie VAUGRAS, Jacques
160 PASCAL hoirs Daniel MEYER et
161 Pierre GRESSE, Pierre ROMANET tous
162 a Grignan auxquels de mesmes il promet
163 de fer(e) rattiffier le p'rése)nt acte dans lad(ite)
164 huitaine, et Me Jean LOMBARD Not et
165 procur(eur) dud(it) Grignan tant à son nom
166 que Sr Jean Baptiste et Pierre LOMBARD
167 ses fre(res) ausquels mesme moyen
168 promet de fer(e) rattiffier dans lad(ite)
169 huit(aine) ice lesquels de leur bon gré
170 pure franche et libre vollonté
171 po(u)r eux et les leurs ont déclaré
172 et declarent quils appreuvent les
173 prisées et ventes qui ont esté faites
174 desd(its) biens danrées et Bestiaux à la
175 poursuite dud(it) JARDIN, et reconnaissent

176 quelles ont esté faites po(u)r les biens et
177 #° et soub(signé) la protestation de ne se despartir
du
178 droit quilz ont contre lesd(its) cano... quilz peuvent
179 avoir du tout ou partie de leur droits deub
signé SOURDET

260v

180 et avantages desdits hoirs consentent
181 quelles sortent à leur plain et entier
182 effet e quelles serait aussi vallables que
183 si elles auroient esté faictes par autorité
184 de justice à lenstain de la Chandelle ## et
185 en conséquence conviennent par jugement
186 et sentence tant en point de droit qu
187 à l'amiable sur les demandes et
188 prethentions desd(its) créanciers cy dessus
189 nommés les ranger en leur ordre
et pour distribuer les deniers provenus
190 des ventes des biens desd(its) hoirs cy
191 dessus enoncés de la personne du
192 Noble Jacques De-DURAND Seigneur
193 de Ricomier!! Pontaujas et Blacons
194 conseiller au parlement d'Orange auquel
195 il donne pouvoir de proceder
196 a la di(ite) sentence d'ordre et de distribution
197 et ont convenu po(u)r cet effet que
198 tous lesd(its) créanciers bailleront leur demande
199 et remettront leurs actes
200 originellement entre leur mains dudit Sieur
201 JARDIN dans la huitaine qui les
202 contredira dans la huitaine suivante
203 et remettre les siennes pareillement en
204 original entre les mains dudit Sr
205 SALLIGNON dans lad(ite) dellay de huitaine

f°261

206 qui les contredira pareillement dans
207 la huitaine après et en fait tant
208 led(it) sieur JARDIN que led(it) Me SALLIGNON
209 remettront tout lesd(its) actes entre
210 mains dud(it) Seigneur de Ricoumier
211 ou de son Secretere dans la huitaine
212 po(u)r estre par luy juge et sentencier
213 dans le temps quil advisera a la
214 forme susd(ite), et en cas que lesd(its) Créanciers
215 dans les susd(its) dellays n'ayant remis
216 leurd(ites) demandes et actes comme cy
217 dessus est ordonne ils contestent et
218 que ceux qui n'auront satisfait en
219 sont du tout forclo privés et
220 dechus des demandes et prethensions
221 quil pourroient fer(e) et avoir sur lesd(its)
222 biens et heritaige et quil soit procédé
223 par led(it) Seigneur de Ricoumier Arles

224 a lad(ite) sentence d'ordre et de distribution
225 sur ses actes de ceux qui se pe.
226 avoir remis lesquels seront portés
227 ou envoyés par led(it) Sr JARDIN et celles
228 dudit Sr JARDIN par led(it) sr SALLIGNON
229 entre les mains dud(it) Seigneur du
230 Ricoumier ou de sondit Secreter sans
231 au(tres) formalité ny Intherets de lad(ite)
232 remise et des actes, est sont
233 tout les dellays cy dessus enoncés

f° 262

234 enoncés declaires preemtoyres et
235 commenceront a courir dès ce jour
236 est ainsi que dessus est escript et
237 toutes les dites parties h. aue la
238 ch(acu)ne touche et concerne ont
239 promis avoir agréable ferme (e)stabl
240 sans y contennir directement ny
241 indirectement sa peyne de tout despans
242 domaiges et interest seules les
243 obligations de les biens pr(é)sa)nts et advenir
244 a toutes cours royales et ou le pr(ese)nt
245 acte sera exhibé ou produit ainsi l'ont
245 Juré Soubz deube renonciation/ fait et
246 recitté à Grignan dans le Chat(eau) en chambre
247 de Monsieur l'archevêque d'arles
248 en sa pre(sen)ce, de Messire Casar
249 CHAMBON P(re)tre et tresorier de l' Eglise
250 collégiale St sauveur et M(onsei)g(neu)r Mre
251 Gaucher De-LOLLE docteur en droits dud(it)
252 Grignan tesmoins appelés soub(s)igné) avec
253 les susnommés stipullant sachant escripre
254 enquis #°1 et que sy le decret et auctorité judicels
255 auroit esté interposés sur icelluy #°2 en qualité
256 dabbé commendatere de labbaye Nostre
257 dames dayguebelle

Signatures

De GRIGNAN ant darles
JARDIN prêtre, LOMBARD Not
PASCAL
PRANDIERY!! PELISSIER, A.CALLEMAND
SALLIGNON Not, CHAMBON trésorier, SOURDET
DELOLLE ET OU Not(aire) royal recep(vant)hab(itant)
DENANES

Mariages de Drômois à Roaix (84)

Relevé par **Guillaume MARCEL**

ACTE	DATE	NOM Prénom	N ou H	LIEU	PERE	MERE	OBSERVATIONS
M	19/10/1625	REYNIER Etienne	de	Vers*	Jacques	VACHIER Marguerite +	*Diocèse de Sisteron - T : André DELESCALLE et Claude GAGNET
M	08/04/1646	MARTIN Marguerite BISCARRAT Jean	de	Roaix	Paulet Noël	MICHEL Sifrète BAUD Claude +	T : Antoine BUFET de Vaison - Alexandre GIELY
M	01/12/1688	ROCHIER Béatrix BRECHET Antoine	de	Venterol Ste Jalle	Jean	MAURAND Dominique	T : Esprit PLANTAVIN - Gabriel BRANTHE
M	19/05/1690	BLANCHON Jeanne BONET André	de	Roaix	Jean +	MARRE Marguerite	T : Jean DARUTY de Villedieu - André BONFILS
M	20/10/1698	BONIFACE Madeleine ISNARD Mathieu	de	Rochebrune	Bertrand	MOURELLE Jeanne +	T : Pierre et Raymond DALADIER
M	21/06/1707	DALADIER Richarde BLANCHON Antoine	de	Poët en Dauphiné Roaix	Antoine + Christophe	GAMETTE Jeanne MOURELLE Hélène +	T : Jean François LAMBERT - Etienne BONNET de Roaix
M	13/10/1711	VIDALLE Anne PLANTAVIN Esprit	de	Séderon Roaix	Gaspard Esprit	BREMOND Jeanne + GIRARDON Marguerite +	T : Esprit PLANTAVIN Père - Pierre TEYE
M	18/11/1727	BOUCHE Rose ROUSTAN Pierre	d' de	Aubres Piégon	Gaspard Antoine	COLOMBE Catherine BREMOND Marie +	Ht Roaix depuis 10 ans T : Jean et François TEYE
M	07/05/1737	PRADIER Marie CHABROL Etienne	de	Roaix	Esprit Joseph	MARTIN Rose + BLANCHON Marguerite	T : Claude MARTIN et Antoine TEYE
M	09/06/1739	ARNAUD Anne RAYMOND Jean Louis	de	St Nazaire en Dauphiné	Pierre	CHAVIN Suzanne	T : Joseph DUMON et Hiacinte COUSTON
M	19/02/1749	GRANGE Elisabeth DALADIER Benoît	de	Leches en Dauphiné Roaix	Louis + Nicolas	FEREN Anne + CHAZET Jeanne Marie	T : Joseph FESTE et François ESSERIC
M	13/04/1750	PERRIN Rose GUINTRAND Joseph	de	Chaudebonne Roaix	François + Guillaume	ROUSSETTE Elisabeth PLANTAVIN Anne	T : Clément FARAUD et Joseph BAYLE
M	20/04/1751	PERIN Jeanne Marie CHABROL Etienne	de	Chaudebonne Roaix	François + Joseph	ROUSSETTE Elisabeth BLANCHON Marguerite	T : Jean BRICHET et Joseph BAYLE
M	20/06/1751	GUILLE Elisabeth BRUSSET Jacques Vf	de	Montaulieu Ste Euphémie	Esprit	MAURIC Marguerite	T : Claude BONET et Louis ESSERIC
M	17/09/1754	DUMON Marguerite Rose GLEIZE Laurent	de	Roaix	Joseph + Joseph	GRANGE Marie COLLET Jeanne	T : Jean BRICHET et Nicolas TOURNILLION
M	28/10/1754	ROMAN Marie Thérèse Vve SIMIAN Jean Jacques	de	Chateaufort de Bordette Roaix	Alexis	UBERNAN Jeanne	T : Louis ESSERIC et Joseph DUMON
M	26/04/1755	TEYE Jeanne Marie FARAVEL Joseph	de	Roaix	François + Etienne	FARNIER Marie + CHAVE Anne	T : Jean Baptiste DALADIER et François ESSERIC
M	27/02/1759	BRICHET Hélène DISCOUR Gaspard	de	Pierrelongue Camaret	Michel Joseph	SAUREL Marie + BRUN Esprite	T : Denis RAYMOND et Michel AUDIBERT de Buisson
M	10/08/1767	BRECHET Marie Anne BRECHET François Vf	de	Pierrelongue	François Michel	CHAVE Marie Anne	T : Jean Baptiste RIBAUD, Pierre TEYE et Louis EYSSERIC de Roaix
M	03/12/1767	MERINDOL Marie Vve SIMIAN Jacques Vf	de	Pierrelongue	Mathieu + Jean +	GARDON Angélique + BARNASSON Marie Anne +	T : Antoine BONFILS, Jean Joseph DUDON de Roaix et Jean Esprit TARDIEU de Bédouin
M	23/08/1768	THOMAS Marguerite DUMON Joseph	de	Bédouin	Jacques + Joseph +	FRUCTUS Françoise GRANGE Marie Madeleine	T : Clément FARAUD, Joseph Esprit PLANTEVIN de Roaix, Jean et Pierre SAINT ROMAN de St Maurice
M	06/11/1770	SAINT-JOYERE Marie Madeleine ROUSSIN François	de	St Maurice	J. François + Pierre	CHASTAN Madeleine ROUSTAN Marie Anne +	T : Simon ALMORIC, Pierre CHABROL de Roaix, Joseph Marie GIRARD du Rasteau et Joseph ROBERT de Gigondas
M	07/11/1777	DUMON Thérèse Cécile BIASSE Mathieu	de	Roaix	Joseph + Antoine +	GRANGE Marie Madeleine MEFFRE Marie	T : Jean Pierre GARCIN de Roaix et François MOUTTE de Villedieu
		MARTIN Catherine Rose	de	La Roche sur le Buis Roaix	Claude +	BLANCHARD Catherine +	Ht La Roche sur le Buis

M	18/04/1780	NOURRI Joseph	de	Roaix	François +	ROMAN Thérèse	T : Alexis NOURRI Frère et Jean André GYELI de Vaison
		GLEYZE Marie Rose	de	Bénivay	Pierre +	MARE Rose	
M	16/04/1782	GUILLE Jean Joseph	de	Montaulieu	François	BERNARD Marie	T : Jean Joseph BONET, Joseph BAILE et Pierre Grégoire BREMOND de Malaucène
		GIRARD Marie Rose	de	Roaix	Jacques +	ROBERT Marie Magdeleine +	
M	10/08/1782	ARMAND Jean Louis			Joseph +	AUBERT Marie Anne	T : Michel TEYE et Jean COSTON
		ARNAUD Catherine	de	Mirabel	Antoine +	COUTAREL Thérèse +	Ht Roaix depuis 7 ans
M	21/02/1792	VIGNE Jean	de	Novezan	Etienne +	MARRE Marie Anne	Ht Venterol - T : Joseph Esprit PLANTEVIN et Joseph Xavier FESTE de Roaix
		CHABROL Marie Thérèse	de	Roaix	Jean +	PLANTEVIN Anne Marie +	
M	20/07/1772	FARAUD Jean François	de	Roaix	Clément*	TOURNILHON Marie Rose	*Ménager - T : Siméon ALMORIC, Jérôme GUERIN de Roaix, Joseph LAMBERT de Roaix et Etienne BAUD de Nyons
		BRES Magdeleine Lucretse	de	Nyons	Vincent +*	MOUNIER Olimpe	*Bourgeois



CONGRES DE MARSEILLE 2013

Site du congrès : www.congresgenealogie2013.fr

Attention ! Inscrivez-vous avant le 31 décembre pour bénéficier d'une réduction. Si vous voulez participer au covoiturage ou/et si vous souhaitez aider sur le stand du CGDP, prenez contact en téléphonant le mardi au 04.75.51.22.03 ou en envoyant un mail à cgdp@wanadoo.fr.

Conférence de Jean-Claude LIZERAY à Serres en septembre 2012

A l'invitation des Amis du village touristique de 05-Serres, environ 80 personnes intéressées par l'histoire et la généalogie se sont retrouvées le 16 septembre 2012 au Prieuré de Véras à Oze (Hautes-Alpes) pour écouter un exposé de Jean-Claude Lizeray sur les Bonnabel de 05-Chabottes et quelques familles notables des Hautes-Alpes dont les Barrillon, Corréard, Nicolas de Meissas, Pinchinat ... De Chabottes, nous avons suivi les Bonnabel jusqu'à la Nouvelle-Orléans, puis en Louisiane où, aujourd'hui, vivent leurs descendants. A Serres, nous avons retrouvé les Nicolas de Meissas qui comptèrent dans leurs descendants Alphonse Beau de Rochas qui déposa le brevet du moteur à quatre temps et Alexandre Corréard un des rares survivants de la tragique odyssee du Radeau de la Méduse. Les premiers Barrillon connus, originaires d'Issoire (Puy-de-Dôme), vivaient au temps de François 1er. Ce sont peut-être eux les ancêtres des Barrillon de Serres dont Alexandre qui émigra et fit fortune à Saint-Domingue. A l'issue de son exposé, Jean- Claude LIZERAY fut chaleureusement applaudi.



Jean-Paul METAILLER

Relevés d'actes de migrants drômois (1/2)

Ces actes ont été relevés par Marie Louise BEAUSSAC, Guillaume et Nadine MARCEL, Anne-Marie MAURICE, Jackie ANTON, Jean Claude MIGNON, Sandy ANDRIANT, Yves ARNAUD, Bruno BEAUCHAMP, Marie Thérèse LELOUCHE, Marilou SIMIAND, Anne-Marie JAM, Françoise ROZIER, Martine EMERIC, Nadyne CHABANNE-EYRAUD, Jeanne SERRA.

ACTE	DATE	LIEU	NOM Prénom	NH	LIEU	PERE	MERE	OBSERVATIONS
	26/11/1679	Avignon(84)	BAGNOL Jacques	N	Taulignan	Antoine +	AMBLARD Claudine	taffetassier, père passemmentier o 25/11/1651, 28 ans, M° VINCENTI à Avignon
			EYGAFIE Claudine	N	Morières (84)	Noël	MICHEL Sybille	
CM	04/05/1787	Valaurie	REYNIER Laurent	N	St-Gervais	Jean Pierre +	POUZET Marthe +	Domest Allan
			CROUZET Jeanne Marie	N	Vernoux en Vivarais (07)	JULIAN Madelene +		H Allan; fait étude DELAYE Not Valaurie
CM	18/02/1585	Malaucène (84)	REYNAUD Doumergue	N	Malaucène (84)			
			BERNARD Loucy	N	Mévouillon	Auzias +	YSNARDE Magdeleine	BERNARD Nicolau son frère et LIEUTARD Guillaume son Beau-père
M(2e)	04/12/1939	Lyon (69001)	FERT Victor Marie Edmond	H	Lyon (69)	Victor	GRENIER Julienne Marie	N à Allex (26) le 14/07/01884
			AOUIZERATE Immouna Marcelle	N	Constantine (Algérie)			
M	05/06/1909	Saint Rambert d'Albon (26)	RAILLON Louis Henri	N	Saint Pierre d'Albigny (73)	Louis François	CHIROUZE Marie Alice	13/09/1822-St Pierre d'Albigny(73), hab St Rambert d'Albon
			THERY Antoinette	N	La Voulte (07)	Jean Louis	GASQUET Marie Félicie	23/12/1886 - La Voulte (07)
M	24/05/1884	Grane (26)	THERY Jean Louis	N	Saint Alexandre (30)	Jean Esprit	GRIAT Françoise	dom/Grane, 16/01/1852 St Alexandre (30)
			GASQUET Marie Félicie	N	Livon (26)	Louis Antoine	BADIER Félicie	06/09/1858 -Livron (26)
M	28/09/1827	Crest (26)	GIGOT Louis Charles	N	Bollène (84)	François	GORGEON Thérèse	23/08/1803 Bollène (84)
			SOURY Marie	N	Crest (26)	Jacques Barthelemy	BERTRAND Marie	19/04/1804 - Crrrest (26)
M	08/04/1920	Lyon (69)	REINHARDT Friedrich	H	Berne, Suisse	Emile	AUDERFUHREN Margaritha	04/04/1891 à Interlaken, Berne, Suisse
			FERT Marie Julienne	H	Lyon	Victor	GRENIER Marie Julienne	04/08/1890 à Gigors (26)
M	26/02/1760	Angoulême (Petit St Cybard) 16	MALARTET Michel	N	Allan (26)	François †	ACHAR Marie †	GG67 - vue 97/114
			VIOLET Anne	N	Angoulême (Petit St Cybard) 16	Guillaume *	BESNAUD Marie	* marchand
M	04/04/1797	Manduel (30)	AUDIBERT Jean	N	Manduel (30)	André †	COMTE Anne	berger
			VAUCLAR Louise	N	Montélimar (26)	Paul †	BARNEUIL Marianne	hab Nîmes depuis ca 6 ans
CM	17/11/1601	Rasteau (84)	SAUVAN Estene	N	Truinas	Jehan	ROSANNE Guiote	hab Rasteau (84)
			AUBERT Marie	N	Rasteau (84)	Jean	BOMMENEL Catherine	notaire BREMOND Esprit
Pro	10/03/1603	Rasteau (84)	MASEN Claude	N	Menglon			CM VIAL Claude et MASENQUE Marguerite, sa fille
			MASEN Jehan	N	Menglon			son neveu, de Luzeran
CM	29/04/1584	Le Barroux (84)	GIRARD Claudon	N	Benivay	Reymond	BREMOND Magdeleine	témoins GIRARD Noël et Loys ses frères
			CHATRESSE Catherine	N	Le Barroux (84)	Claude	BILHONE Catherine	
M	08/10/1885	Marseille (13)	MICANEL Joseph	H	Marseille (13)	Pierre	TEYSSIER Henriette	* 04/07/1860 à Montlaur en Diois (26310) - Employé
			VATTEONI Elisa, Jeanne	NH	Marseille (13)	Gaspard, Jean	PEYRAS Marie	* 21/08/1864 à Marseille (13) - Couturière
M	24/09/1835	Camblain-Châtelain (62)	LAURENT Jean François	N	Dieulefit (26)	Jean louis dit Froment	BERTRAND Jeanne Marie	Né le 27/02/1799 à Dieulefit.
			HERMANT Eugénie Josèphe	N	Camblain-Châtelain (62)	Antoine Joseph	DUFOUR Florentine Joseph	N'est pas recensé en 1831 à Camblain-Châtelain Née le 21/07/1811 à Camblain-Châtelain
Q	18/02/1585	Le Barroux (84)	FAVIER Jean	N	Le Barroux (84)	Georges +		témoins GIRARD Jean beau-frère
			GIRARD Esprite	N	Mérindol (26)	Jean	BARNOINE Esprite	400 Florins
M	07/02/1741	Rasteau (84)	ACHAUME François	de	Suze-La-Rousse	Joseph	LAFON Marie Magdeleine	T : Jean Baptiste VACHE et Jean Baptiste MERLE
			DUMAS Marie Anne	du	Rasteau	Joseph	EYSSERIC Magdeleine	
CM	02/05/1593	Le Barroux (84)	BRUSSET David	N	Arpavon	Jehan +	RIBE Eynes	
			MEHIER Jomete	N	Le Barroux (84)	Pons	LIEUTARD Magdeleine	
CM	08/06/1586	Le Barroux (84)	TORNAIRE Jehan	N	La-Roche-sur-le-Buis	Jehan		
			FAVIER Perinne	N	Le Barroux (84)	Pierre +	PERRETE Marquese	

CM	06/10/1623	Le Barroux (84)	CHARBONNEL Guillaume MARIE Anne	N N	Le Barroux (84) Buis	Honnourat Pierre	VIDALLE Françoise GALOUPINE Isabeau	M° DE MAILLE du Barroux
CM	09/02/1630	Le Barroux (84)	BONFILS Auzias ARNOUX Isabeau	N N	Beaumes au Comtat (84) Piegon	Antoine + André	DE LA PORTE Marguerite TOURNAIRE Marguerite	père rentier des Pilles, ARNOUX Barthélémy son frère
CM	13/07/1630	Le Barroux (84)	BERMOND Claude BRES Lucie	N H	Buis Le Barroux (84)	Jean +	QUENIN Jeanne	hab Le Barroux (84) Vve CHARBONNEL Antoine +
CM	25/02/1631	Beaumes de Venise (84)	ARNAUD Pierre VALENTIN Paule	N N	Pierrelatte Beaumes de Venise (84)	Jacques + Medore +	DE LUBAC Jeanne DE MALIE Clémence	M° Chirurgien
CM	09/03/1631	Mazan (84)	ESCLAVESON Gabriel ROUMAN Isabeau	N	La Motte-Chalencon	Pierre	ARMAND? Louise	père ménager
CM	03/10/1633	Le Barroux (84)	BERNARD Claude FAVIER Clère	N N	Mévouillon (26) Le Barroux (84)	Simon	PERINE? Alix	hab Malaucène
M	27/11/1742	Rasteau (84)	CHARRASSE Claude BOYER Thérèse	de du	Montauban en Dauphiné*	François	JEAN Marguerite + RIGOT Marguerite	Diocèse de ??? - T : Alexis BROUCHIER et Jean Joseph VACHE
CM	24/10/1637	Le Barroux (84)	GASTAUD Charles ARNOUX Philippe	N N	Rasteau Caromb (84) Montguers	Charles Jacques Peyre +	GUILHEN Françoise + JEANNE Catherine	Vve travailleur ARNOUX Estene et Guis ses frères + MEFFRE Barthélémy de Mévouillon son 1er époux, servante chez BURLE Michel du Barroux
M	18/08/1751	Rasteau (84)	MORIN Barthélémy MAZELLIER Marie Rose	N N	Chabrillan Rasteau (84)	Barthelemy † Joseph	ASTAUD Catherine GAMORRES Antoinette	*Diocèse de Valence - Dispense de bans à St André des Ramières - T : Pierre TRUPHEMUS et Jean Joseph COLOMBET
M	12/02/1743	Rasteau (84)	ACHAUME Aimé MARCEL Catherine	de du	Suze Rasteau	Joseph Dominique Joseph	LAFONS Marie NOURRY Marie Rose	Diocèse de ??? - T : Alexis BROUCHIER et Joseph RIPERT
M	10/06/1877	Dieulefit (26)	GIE Auguste SAVOYE Louise Jeanny	N H	Michery (89) Dieulefit	Louis François Jean Pierre	GERIN Anne Eugénie GROS Mélanie	28/07/1851 Michery (89) 28/07/1829 Bourg Saint Andéol (07)
M	02/06/1937	Ganges (34)	RAILLON André JUSTET Odette	N N	Saint Rambert d'Albon (26) Le Vigan (30)	Louis Léon Louis Eugène	THERRY Antoinette ARNAUD Thérèse Elisa	° 14/07/1910, H Veynes (05) divorce- 25/01/1946-TGI Gap-05, H Ganges (34)
M	26/04/1785	Bonlieu sur Roubion	JUILLET Antoine FENESTRE Marie	N N	Marsanne 26 Baix (07)	Jean Antoine Cristophe	CONSTANTIN Magdeleine ESPENEL Elizabeth	ESPENEL ou TAUPENEL, H Mirmande (26)
M	06/04/1871	Marseille (13)	ARNAUD Calixte ARDAIN Marie Louise	H H	Marseille (13) Marseille (13)	Jean Louis + Jean Antoine	PONT Marie + PIETRI Marie Antoinette +	° 30/03/1841 à La Bâtie des Fonds (26) - + le 24/04/1913 à Montlaur en Diois (26)- Cocher de fiacre puis Marchand de vin à Marseille (13) ° 13/10/1855 à Sartène (20) - + 12/04/1884 à Marseille (13) - Couturière
M	17/07/1884	Marseille (13)	ARNAUD Calixte MICANEL Louise	H H	Marseille Marseille (13)	Jean Louis + Pierre	PONT Marie + TEYSSIER Henriette	° 30/03/1841 à La Bâtie des Fonds (26) - + le 24/04/1913 à Montlaur en Diois (26)- Cocher de fiacre puis Marchand de vin à Marseille (13) ° 04/06/1854 à Montlaur en Diois (26) - + 13/01/1931 à Marseille (13) - Cuisinière
M	26/11/1723	Ribeyret (05150)	ARNAUD César RICHAUD Marguerite	NH H	Valdrome (26) Ribeyret (05)	Jacob Jean +	POUJOL Césarine Suzanne + MARTIN Jeanne	° 26/12/1700 à Valdrôme (26) °estimé1705 ?à Ribeyret ?
M	09/02/1740	St Julien en Beauchène (05)	BOREL Jean LAURENS Rose	NH NH	Glandage (26) St Julien en Beauchène (05)	Jacques Dominique	BERTON Jeanne REYMOND Marguerite	° (c) 1725 à Glandage (26) - + 07/05/1791 à Glandage (26) - Aubergiste ° 08/05/1721 à St Julien en Beauchène (05) - + 24/08/1786 à Glandage (26)

M	16/06/1733	St Julien en Beauchène (05)	DALLIERES J. Baptiste	NH	Boulc (26)	Joseph	TATIN Jeanne	° 28/06/1708 à Boulc (26) - + 03/06/1772 à Boulc (26)
			LAURENS Madeleine	NH	St Julien en Beauchène (05)	Dominique	REYMOND Marguerite	° (c) 1716 à St Julien en Beauchène (05) - + 14/03/1787 à Boulc (26)
M	17/06/1863	Clairac (47)	DAUDEL Nicolas Gratien	N	Châteauneuf du Rhône (26)	Jean Baptiste	AUDEBERT Marie	cordonnier
			GAILLARDET Jeanne	N	Clairac (47)	Jean	BAZATS Anne	
M	16/02/1698	Roussas (26)	FERRI Mathieu	NH	Roussas (26)	Christophle	CRESPIN Jeanne	2e nocés, meinager
			TESTON Jeanne	NH	Aizac (07)	Jean	DUPLAT Jeanne	?
M	09/08/1719	ST Montan (07)	FERRE Mathieu	NH	Roussas (26)	Christophle	CRESPIN Jeanne	3e nocés
			ARMAND Marie	H	ST Montan (07)	?	?	?
M	27/01/1847	Roussas (26)	THERASSE Victorin	NH	ST Jean le Centenier (07)	Jean François	MEYGRON Anne	boulangier-N: 22-3-1820
			FERRE Marie	NH	Roussas(26)	Louis	DAUDEL Marie	N:19-10-1818
M	23/01/1742	Rasteau (84)	SISTERON Jean Baptiste	de	Rochegude	François +	BEAUMOND Marie	T : Esprit GAUDIBERT Notaire et Louis BOMMENEL
			JULIAN Thérèse	du	Rasteau	Antoine	COLONIEU Marguerite	
M	06/11/1913	Dieppe (76)	FERT Victor Marie Edmond	N	Allex (26)	Victor	GRENIER Julienne Marie	commis architecte, H St Cloud (92)
			LIBERCÉ Esther Jeanne	N	Rouen (76)	Henri Augustin	LEGAY Esther Victorine	sans profession
M	01/01/1741	Rasteau (84)	MICHEL Pierre GAUTIER Elisabeth	de	Nyons	Pierre Denis	BERTAUD Judith BLAYE Esprite	
M	17/09/1854	Nyons (26)	ARNAUD Henry	N	La Cadière et Cambo (30)	Jean Louis	LAGET Marie Cécile	°16/10/1832
			CHAUVIN Magdeleine Mélanie	N	Nyons (26)	Vincent	VIGNON Caroline Mélanie	à vécue et † à Laroque (34)
M	09/02/1779	La Faurie (05)	BOREL Jean Jacques	N	Glandage (26410)	Jean	LAURENS Rose	° 16/08/1745 à Glandage (26)
			MOURENAS Madeleine	N	L'Epine (05)	Pierre	BERNARD Rose	°estimé 1750 ?à L'Epine ?
M	30/05/1701	Rasteau (84)	MOREAU Esprit	de	Reilhanette (26)	Nicolas +	DE LOURME Jeanne +	T: Antoine GUIGUE et Esprit BREMOND
			BERNE Marguerite	de	Rasteau (84)	Esprit +	CANAVET Marie +	Vve de + Georges CARLE
M	18/12/1702	Rasteau (84)	GELIN Antoine	de	Mirabel (26)	Jean +	BONET Françoise +	habitant Villedieu - T: Didier GRANGEON et Esprit MOUREU
			GRANGEON Catherine	de	Rasteau (84)	Pierre	BREMOND Marguerite	
M	22/01/1704	Rasteau (84)	TEYSSIER Louis	de	Chamaret	David	VIGNAUD Jeanne	T: Joseph DUMAS et François BREMOND
			MARCEL Anne	de	Rasteau	Jean +	GONDRAN Anne +	
M	08/08/1706	Rasteau (84)	ISNARD Claude	de	La Pene	Pierre +	BENOIT Jeanne +	T: Joseph VACHE et Louis JULIAN
			ISNARD Marie Vve			N	N	Vve de + Pierre AYME
M	31/07/1714	Rasteau (84)	ACHAUME Jean	de	Tulette	Claude	BERNARD Anne	T : Laurent VACHE et Antoine ALAZAR
			GYRARD Anne			Jean	ARMAND Gabrielle	
M	26/05/1717	Rasteau (84)	MORNIER Jean	de	Rochegude	N	N	Vf , T : Louis BOMMENEL et MARROIN
			BREMOND Catherine	du	Rasteau	Jacques	BLAYE Marguerite	
M	27/11/1714	Rasteau (84)	CHAUMARD François RAVOUX	de	Chaudebonne	Martin N	NEZON Marguerite N	Vf Vve
M	11/05/1831	Rasteau (84)	MICHEL Pierre	de	Nyons	Pierre	BERTAUD Judith	T : Pierre TRUPHEMUS, Joseph DUMAS et André MARCEL
			GAUTIER Elizabeth			Didier	BLAYE Esprite	
M	02/02/1740	Rasteau (84)	FLAUGIER André	de	Curnier*	Joseph	BERARD Jeanne	*Diocèse de Sisteron - T :Joseph PERROT et Pierre TRUPHEMUS
			ROL Marie Rose					
M	03/02/1750	Rasteau (84)	COLOMBON Alexandre	de	La Garde*	Jean	MOREL Victoire +	*Diocèse de Tricastin - T : ?
			DUFRENE Françoise	du	Rasteau	Jean +	GUIGUE Cécile	Vve
M	22/06/1844	Taullignan (26)	CHEVALIER Alexandre Laurent	NH	Taullignan (26)	Barthelemy	ST ROMAND Marie	propriétaire agricole, N: 24-03-1817
			FARINOLE Anne Catherine Adeline	N	Bastia (2A)	Louis Ignace	DUPONT Jeanne	N: 18-03-1816 Bastia ; P: capitaine retraits H BASTIA
M	05/11/1737	Rasteau (84)	BEILLON Esprit	de	Buisson	Jean	PONS Anne	T : Antoine GIRARD et Joseph BREMOND du Rasteau
			ACHAUME Elizabeth**	de	Suze la Rousse*	Joseph Dominique	LAFONT Marie Marguerite	*Diocèse de St Paul trois Châteaux - **Ht Rasteau

M	14/11/1908	Eygaliers (26)	SAUVAIRE Bruno Félix	NH	La Penne sur Ouvèze (26)	Henri Adolphe	RIPPERT Marie Elisabeth	° 05/10/1865 à La Penne (26)
			CHARRIER Victorine	N	St Joseph des Bacs (07)	Eugène	CROS Marie Rosalie	° 18/05/1887, ouvrière en soie
M	27/09/1746	Rasteau (84)	BONEAU Jean Jacques	de	Mollans en Dauphiné	Jean Claude	MICHEL Marie Anne	T : Pierre TRUPHEMUS et Denis PEYRONNET
			GAUDIBERT Marguerite			Joseph	GIRARD Thérèse	
M	26/01/1694	Revest du Bion (04)	PASCAL Mathieu	H	Montauban sur Ouvèze (26)	Jean	CHARRAS Jeanne	
			BROCHIER Louise	H	Revest du Bion (04)	Jean François	D'ARNAUD Blanche	Delle, + 16/08/1708 à Montauban sur Ouvèze (26)
M	06/11/1748	Rasteau (84)	SAUTEL Jean	de	St Restitut	Pierre	LUNEL Suzanne	Vf *Diocèse de St Paul 3 Châteaux - T : Antoine LAMBERT et Jean Baptiste ROUX
			ROMAN Marie Anne	du	Rasteau	Alexis	UBERNAN Jeanne	
M	09/01/1709	St Saturnin les Apt (84)	PASCAL Mathieu	H	Montauban sur Ouvèze (26)	Jean	CHARRAS Jeanne	veuf, châtelain de Montauban (26)
			RIPPERT Angélique	N	St Saturnin les Apt (84)	Claude	BARBIER Magdeleine	Delle, ° 14/03/1675, sait signer
M	14/05/1787	Rasteau (84)	BRESSI Firmin	de	Pernes	Jean Joseph +	VALLON Marie Anne +	Ht Rasteau - T : Alexis et Jean Etienne BOMMENEL
			GAUTIER Rose	de	Plan du Bourg en Dauphiné	Joseph +	TEISSEIRE Madeleine +	Ht Rasteau depuis 5 ans
M	19/10/1874	Les Pilles 26	GRAS Marié Claudius	N	Les Pilles (26)	François	CHAUVIN Rose	cultivateur
			PAUL Marie	N	Blieux (04)	Aman	GUICHARD Martine	
M	11/02/1738	Rasteau (84)	IGONIN Michel François	du	Rasteau	François +	GLEYZE Jeanne Marie	
			PELLISSIER Esprite	de	Tulette	Esprit	COMTESSE Magdeleine	
M	11/10/1730	Rasteau (84)	EYSSERIC Jean			Claude	JAU Barbe	T : Jean Pierre GAUDIBERT et Esprit ROMAND
			BOURDEL Louise	de	Plaisians	Jean	MARIN Françoise	
M	24/04/1786	Rasteau (84)	JULLIEN Mathieu	de	Montauban en Dauphiné*	Antoine +	PASCAL Françoise +	*Lieu de la Combe - T : François Xavier ARLAUD Frère et Alexis BOMMENEL
			ARLAUD Rosalie	du	Rasteau	Antoine	AUDIARD Marie	
M	31/01/1786	Rasteau (84)	GROSSON Louis Blaise	de	Rochegude	Pierre +	VERCHIER Catherine +	T : Quenin GIRARD et Denis BLAYE
			GIRARD Marie Madeleine	du	Rasteau	Didier	BREMOND Marie Rose	
M	14/05/1787	Rasteau (84)	BRESSI Firmin	de	Pernes	Jean Joseph +	VALLON Marie Anne +	Ht Rasteau - T : Alexis et Jean Etienne BOMMENEL
			GAUTIER Rose	de	Plan du Bourg en Dauphiné	Joseph +	TEISSEIRE Madeleine +	Ht Rasteau depuis 5 ans
M	17/01/1792	Rasteau (84)	EYDOUX Joseph Félix	de	Sahune	Jean Gabriel +	FAVIER Magdeleine Sophie	T : Esprit BOURGEOU Notaire de ?? et Etienne ARNAUD de Bezaudun
			GAUTIER Rosalie	du	Rasteau	Antoine	CHABROL Thérèse	
M	Avant 1700	Bruis? (05)	SAUVAIRE Jean Baptiste	H	Autane-Vercoiran (26)	?	?	
			BOMPAR Marguerite	H	Bruis? (05)	Louis	LOMBARD Magdeleine	A vérifier, mais très fortes présomptions un fr. de Marguerite de Bruis est parrain d'un enfant
M	26/02/1781	Rasteau (84)	ARNAUD Jean Pierre	de	Mirabel	Jean Pierre	PERRIN Marie Mageleine	T : André MERLE et Toussaint ARNAUD Frère
			BERTRAND Marie	du	Rasteau	Joseph	TRUC Jeanne	



Communication et divulgation :

Tout comme le dieu Janus avait deux visages, communication et divulgation sont les deux faces d'un même problème. Le droit de communiquer une information implique nécessairement le droit de la divulguer, sauf interdiction législative particulière.

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 (dite loi CADA) a gradué ce droit de la communication en son article 6.

- Ainsi, ne sont pas communicables, les avis du Conseil d'Etat, des documents relatifs au secret de la défense nationale, à la monnaie, etc. Cette impossibilité de communication entraîne donc aussi celle de la non-divulgation.

- Ne sont communicables qu'à l'intéressé des documents qui portent atteinte à la vie privée, au secret médical. Les tiers ne peuvent donc pas divulguer d'information, faute d'y avoir accès.

- Enfin, la loi se penche sur des documents dont une partie peut être communiquée, les parties non communicables devant alors être occultées.

L'article L111 du Livre des Procédures fiscales mérite d'être signalé, car il ouvre une communication à tout citoyen contribuable mais avec interdiction de divulgation : « Une liste des personnes assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés est dressée...

La liste concernant l'impôt sur le revenu est complétée, dans les conditions fixées par décret, par l'indication du nombre de parts retenu pour l'application du quotient familial, du revenu imposable et du montant de l'impôt mis à la charge de chaque redevable.....

La publication ou la diffusion par tout autre moyen, soit des listes prévues ci-dessus, soit de toute indication se rapportant à ces listes et visant des personnes nommément désignées est interdite, sous peine..... ».

La loi CADA, dans son article 13, alinéa 2, dispose que la réutilisation des informations publiques comportant des données à caractère personnel est subordonnée au respect des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (dite loi CNIL) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Tout individu peut donc réutiliser une information publique pour son besoin purement personnel, ou satisfaire sa curiosité intellectuelle, sans pour autant la divulguer ou la diffuser à tout vent.

Il peut vouloir la divulguer ou la diffuser, bien que celle-ci comporte des données à caractère personnel, sans pour autant tomber sous le coup de la loi CNIL. Une diffusion d'information publique ponctuelle peut, en effet, s'effectuer à travers des journaux, des livres, des conférences. Il devra, toutefois, respecter les dispositions de l'article 9 du Code civil : « Chacun a droit au respect de sa vie privée ». Rappelons, si besoin en est, que cet article ne concerne que des personnes vivantes. Le droit d'agir pour le respect de la vie privée s'éteint au décès de la personne et ne se transmet pas à ses héritiers. Le respect dû aux morts commande toutefois de ne pas attenter à leur mémoire en affirmant des faits inexacts.

Concernant les recherches généalogiques, il est donc possible, par exemple dans une revue, de faire état du décès d'une personne décédée, il y a quatre-vingts ans, de divulguer des renseignements précis sur son état civil ainsi que celui de ses parents et même de reproduire la photo de l'acte si on la détient (sous réserve du droit à image du détenteur du document).

S'il s'agissait d'un acte de naissance, on aurait garde, bien sûr, de respecter l'article 9 du Code civil et s'assurer que la personne est décédée.

L'application de la loi CNIL :

Quand la loi CNIL est intervenue, elle n'a guère posée de problèmes aux généalogistes, pour plusieurs raisons :

- Informatique et généalogie n'en étaient encore qu'au balbutiement. Les dépouillements pratiqués par les généalogistes en 1978 étaient, surtout, effectués sur papier.

- La communication des archives n'était possible que passé un délai de 100 ans.

- Internet n'avait pas encore pris toute la place qu'il occupe aujourd'hui.

Tout change avec l'arrivée de l'informatique de bureau pour tous, l'apparition de logiciels de tri, la numérisation, la possibilité d'accès à des documents via Internet et surtout, l'abaissement des seuils de communication des archives. La loi CNIL a été entièrement refondue en 2004, soit quatre ans avant l'arrivée de la nouvelle loi sur les archives et l'explosion de la diffusion d'archives sur le Net.

Juridiquement et intellectuellement, ces deux lois doivent se coordonner, ce qui ne va pas sans poser des problèmes à la pratique des généalogistes. « Ainsi, la réduction des délais de communication des archives publiques, associée à la demande croissante de diffusion de ces données sur internet, pose la question de l'encadrement de ces réutilisations au regard de la loi du 6 janvier 1978, modifiée en août 2004 » (Observation de la CNIL, dans sa délibération n° 2010-460 du 9 décembre 2010).

Comment, dans ces conditions, la CNIL a-t-elle réagi concernant les données à caractère personnel, afin de concilier les deux lois... ou, du moins, d'atténuer, autant que faire se peut, la loi sur les archives ?... autrement dit, comment la CNIL a-t-elle fait pour que joue pleinement sa loi et vider, peu ou prou, celle sur les Archives ?

Jean-François PELLAN, vice-président de la FFG



Fédération Française de Généalogie - FLASH n° 189 *- octobre 2012*

Edito : généa2012®

Géné@2012® : 6375 visiteurs sur le week-end, soit une augmentation du nombre de visiteurs de 53% par rapport à l'édition 2010 ! Assurément, l'essai est transformé !

Les Archives nationales et la FFG ont œuvré pour faire de ces deux journées un rendez-vous incontournable et populaire de la Généalogie.

La présence des associations, de partenaires privés et institutionnels (Archives, Service Historique de la Défense...) a permis aux visiteurs, néophytes pour la plupart, de trouver des pistes, de créer des liens, d'adhérer.

C'est la visibilité du mouvement associatif de la généalogie qui se trouve renforcée par cette manifestation.

Le prochain forum, généa2014®, aura lieu le dernier week-end de septembre 2014.

Michel SEMENTERY, président de la FFG



Prix littéraire

La FFG décerne, à l'occasion des congrès nationaux de généalogie, un prix littéraire d'un montant de 500 euros. Les candidats doivent être membres d'une association fédérée et avoir publié un ouvrage sur un support papier. Il devra être rédigé en français.

Son objet peut être :

- une généalogie,
- une étude sur une population spécifique,
- ou un ensemble de textes sur des sujets de généalogie.

Règlement complet disponible auprès de la FFG et consultable sur le site :

<http://www.genefede.org/menu.php?mbre=&partie=5&page=137>

La Boutique du CGDP

DOCUMENTS GENEALOGIQUES EN VENTE PAR CORRESPONDANCE

Adresser les commandes à
Cercle Généalogique de la Drôme Provençale :

Maison des Services
1 avenue Saint-Martin
26200 MONTEILIMAR

Conditions générales de vente : nos prix s'entendent port en sus.

Nos envois sont faits aux risques et périls du destinataire.

La commande, accompagnée de son règlement, doit indiquer la désignation du document et la quantité désirée.

La date de livraison sera fonction de la disponibilité des documents commandés.

Documents	Euros	Grammes
AIDE EN GENEALOGIE		
Généalogie, mes premiers pas	6,00	315
Les calendriers	3,50	125
Petit lexique	3,50	195
PERSONNAGES		
Louis CHANCEL (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,50	205
Emile LOUBET (et son ascendance, nouvelle édition, 24 pages)	5,50	170
Charles MOULIN (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,50	205
Les STROUPANY (1766-1942) (une famille de nougatières, 29 pages)	5,50	190
Jean-Jacques MENEURET (médecin Montilien 1739-1815, 20 pages)	5,50	130
Généalogie des Adhémar de Monteil (34 pages)	5,50	220
Famille de SERRES (Seigneurs du Pradel) (18 pages)	2,50	130
Famille RIVIERE (originaire de Montélimar) (44 pages)	10,00	270
Famille de COSTON (90 pages)	10,00	10
LES METIERS		
La Chapellerie (et ascendance ROUX, nouvelle édition, 31 pages)	5,50	200
La Draperie (et ascendance MORIN, nouvelle édition, 36 pages)	5,50	220
La Soierie (et généalogie LACROIX, nouvelle édition, 34 pages)	5,50	210
Les Meuniers (et généalogies PARPAILLON, DENIS, BOISSON, 34 pages)	5,50	220
Les Verriers (et généalogie de FERRE de la CALMETTE, 33 pages)	5,50	220
La vigne et le vin à Montélimar (26 pages)	5,50	180
Les Notaires au fil du temps	15,00	280
Des Militaires à Saint-Martin	15,00	450
Les Enfants de Troupe	5,00	200
HISTOIRE ET GENEALOGIE		
Montélimar et le nom de ses rues (nouvelle édition, 138 pages)	18,00	390
Si Montélimar m'était conté ... (88 pages)	15,00	260
Le Bois de Laud (17 pages)	2,50	135
Les anciens racontent (79 pages)	5,00	245
Un tramway de la Drôme, Le PICODON (22 pages)	2,50	165
Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 1)	15,00	440
Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 2)	15,00	470
Les Protestants de Saint-Paul-Trois-Châteaux	8,50	190

Arbres généalogiques

Format 50 x 70 cm.

Arbre 6 générations (avec emplacements pour photos) 4,50 €

Arbre 7 générations..... 4,50 €

* Format 85 x 110 cm.

Arbre 11 générations..... 7,60 €

Format 21 x 29 cm

Arbre 5 générations (les 5) 1,50 €

Calcul des frais de port et emballage

Poids total jusqu'à gr.	100	250	500	1000	2000	3000
Prix €	1,60	2,50	3,40	4.30	5,60	6.30

* Pour ces arbres l'envoi est fait séparément, sous tube, et les frais sont de :

1 à 3 arbres : 5.20 € 4 à 6 arbres : 6.20 € 7 à 9 arbres : 10.00 € 10 à 12 arbres : 11.00 €

Questions / Réponses



Si vous en avez la possibilité, envoyez vos questions/réponses par mail au : jean-pierre@sauvan-magnet.net

Quelques consignes :

- Inscrire vos questions / réponses sur une feuille à part si votre courrier comporte plusieurs sujets.
- Les questions /réponses doivent être rédigées très lisiblement (si possible dactylographiées).
- Inscrire les « NOMS » en majuscules et les « Prénoms » en minuscules.
- Toujours indiquer une date, même approximative, ainsi qu'un nom de lieu (ou plusieurs).
- Rester bref dans les questions et prendre modèle sur les autres questions déjà publiées.
- Pour tout courrier concernant cette rubrique, inscrire vos nom, prénom, N° adhérent et à quel cercle vous êtes affilié.
- Pour les réponses, indiquer le numéro de la question.

Si ces consignes ne sont pas respectées, les questions risquent de ne pas paraître dans notre revue ou de prendre du retard. Merci de votre compréhension.

Quelques abréviations utiles :

°	naissance	fa	filie	asc	ascendance	m	Marraine
B	Baptême	fs	fils	desc	descendance	t	témoin
+	Sépulture ou décès	ca	environ, vers (circa)	P	père	sf	sans filiation
X	mariage	/1700	avant 1700	M	mère		
Cm	contrat de mariage	1700/	après 1700	p	parrain		

QUESTIONS

12-015 TRAMIER / DEDOS

Rech. X ca 1700 Sud Drôme

TRAMIER Pierre ° 1668 Crillon-le-Brave (84)

DEDOS Barbara

Jean Paul BRESSIER